

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



*L'Europe s'engage
en Bretagne* / Avec le Fonds européen
de développement régional



Rapport annuel de mise en œuvre 2018

France - Objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi» - Bretagne

PARTIE A

1. IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Bretagne 2014-2020
Version	2018.0
Approbation du rapport par le Comité de suivi et par la Commission européenne	26 juin 2019 (Comité de suivi), 27 août 2019 (CE)

1. IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] ..	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 12	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a.....	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c.....	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1a.....	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1b.....	19
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3d.....	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a.....	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c.....	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e.....	32
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii	34
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	35
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii.....	36
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4.....	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5.....	39
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6	41
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6.....	42
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	43
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance	44
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	46
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	46
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013].....	47
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	50
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)	51
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	52
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	53
6 PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	55
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	58
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	59
BREIZH UP	59
<i>participations et quasi-participations</i>	62
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	66

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	68
10.1. Grands projets.....	68
10.2. Plans d'action communs.....	71
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	74
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	74
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	94
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	95
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	96
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	97
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	98
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	98
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	102
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	105
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	106
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	106
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	107
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales.....	108
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	109
ATLSBS	111
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant.....	113
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	113
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	115
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	116
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	123
Documents	127
Résultats de la dernière validation	128

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE de la Bretagne a fini l'année 2018 sur des **taux d'avancement restant supérieurs à la moyenne nationale, et conformes à la trajectoire prévisionnelle**. Le **taux de programmation global du PO s'établit ainsi à 62,35% de l'enveloppe totale FEDER-FSE (230,4 M€), à raison de 57,93% pour le FEDER (384 projets - 178 M€) et de 84,2% pour le FSE (5 opérations représentant 253 lots de formation - 52,4 M€)**. Au total, ce sont plus d'une centaine de nouveaux projets qui ont ainsi été sélectionnés.

Une programmation conforme au calendrier de réalisation des projets soutenus et des dispositifs du programme

FEDER:

Concernant le FEDER, l'année 2018 a été marquée par la programmation de **105 nouveaux dossiers, pour un montant complémentaire FEDER de près de 15 M€**. Si le nombre de nouveaux projets sélectionnés reste quasi équivalent à 2017, le volume financier engagé est largement inférieur. Ceci tient très directement à la typologie des projets et dispositifs, et à la trajectoire prévisionnelle de mise en oeuvre du Programme Opérationnel.

Les premières années de programmation ont en effet permis la sélection de gros projets d'infrastructures, dont le grand projet Bretagne Très Haut Débit, la construction d'un nouveau quai spécifique aux Energies Marines renouvelables sur le Port de Brest, ou encore des projets de développement de l'intermodalité ou de transport doux. Dans cette deuxième phase, les projets sélectionnés sont de plus petite taille, en cohérence également avec la priorité donnée cette année à l'accélération de la programmation des volets territoriaux, lancés avec 18 mois de décalage compte-tenu des modalités spécifiques de mise en oeuvre pour les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). Ainsi, parmi les 105 nouveaux dossiers sélectionnés, un quart relève de ce dispositif spécifique, portant le nombre de projets ITI définitivement programmés à 64, contre 32 fin 2017.

La structure du Programme Opérationnel, avec un Axe 1 très majoritairement couvert par le Grand Projet Bretagne Très Haut Débit, a aussi pesé sur la répartition de la nouvelle programmation 2018 qui s'est concentrée sur les Axes 2 et 3 du programme, atteignant respectivement 61,07% et 38,21% d'avancement. Ce dernier axe reste cependant toujours en retrait par rapport à l'avancement théorique, bien qu'une vingtaine de nouveaux projets aient été sélectionnés en un an; cette situation a conduit à engager **dès la mi-2018 des travaux de dynamisation**, dont les effets ne se traduiront cependant qu'à compter de 2019 compte-tenu des délais nécessaires à la mise en place des mesures; ceci passera notamment par le lancement d'un important appel à projets dans le cadre des smart grids, ouvert en mars 2019 pour une enveloppe estimative de 9 à 10 M€ de FEDER. Par ailleurs, de nouveaux projets d'infrastructures relatifs aux transports doux et à l'intermodalité sont d'ores et déjà

identifiés dans cette seconde phase de mise en oeuvre du PO et leur programmation démarrera là aussi à compter de 2019 compte-tenu de leur calendrier de réalisation.

Informations clés sur l'instrument financier Breizh Up: 5 investissements en capital ont été réalisés par Breizh'Up en 2018, portant à 15 le total d'investissements depuis sa création.

A fin 2018, malgré un avancement financier moins important que l'année précédente, la situation du volet FEDER reste donc relativement satisfaisante et les perspectives de programmation sont positives. La revue de programmation enclenchée mi-2018 a conduit à prendre d'ores et déjà de nouvelles mesures de dynamisation, dans l'objectif de corriger les trajectoires des dispositifs les plus en retard au cours de l'année 2019. Une nouvelle analyse sera faite fin 2019 pour mesurer les résultats des mesures mises en oeuvre et envisager, le cas échéant, une évolution de la répartition des enveloppes financières au regard de l'avancement et des perspectives de programmation sur la fin de la période.

FSE:

Concernant le FSE, l'année 2018 n'a **pas enregistré de nouvelle programmation. Cette situation était anticipée puisqu'elle est liée au calendrier de réalisation des marchés de formation** portés par le Conseil régional, bénéficiaire unique des crédits d'intervention FSE du Programme Opérationnel. Le calendrier de mise en oeuvre des dispositifs de formation prévoit en effet le renouvellement du programme régional de formation à compter de 2019. Ce renouvellement permettra l'engagement de la totalité de l'enveloppe prévisionnelle FSE du PO d'ici la fin 2019, étant entendu que la programmation déjà réalisée couvrait à fin 2018 plus de 87% de l'enveloppe prévisionnelle de l'Axe 4.

Une accélération des paiements, permettant un large dépassement des seuils de dégagement d'office

Si la programmation a été moins importante du point de vue financier en 2018, il n'en est pas de même pour les paiements. En effet, les résultats atteints à la fin de l'année dépassent pour les deux fonds les seuils minimaux de dégagement d'office fixés par l'Union européenne. Ceci est lié à l'avancement des réalisations concrètes des projets, mais aussi aux mesures de pilotage des calendriers et des travaux de certification, ainsi qu'au soutien aux bénéficiaires mis en place par l'Autorité de gestion pour le dépôt de leurs demandes de paiement.

Ainsi, au 31/12/2018, si l'on tient compte des certifications de dépenses réalisées après les deux derniers appels de fonds de l'année 2018 et qui ne seront déclarés à la Commission qu'en 2019, les **montants certifiés** atteignaient au total **79,4 M€**, à raison de 14,9 M€ pour le FSE et 64,5 M€ pour le FEDER. Ceci représente **21,5% de la maquette du programme, et près de 35% de l'enveloppe programmée**. En un an, ce sont **plus de 50 M€ supplémentaires de fonds européens qui ont été justifiés**. Les seuils de dégagement d'office ont ainsi été largement dépassés, à hauteur de 5 M€ pour le FSE (14,9 M€ réalisés pour un seuil de 9,8 M€), et de 16 M€ pour le FEDER (64,5 M€ réalisés pour un seuil de 48,5 M€).

Les perspectives de réalisation financière pour 2019 sont donc très positives, avec des seuils de dégagement d'office qui pourraient être atteints, au moins pour le FSE, dès l'été.

Des cibles de performance atteintes dans tous les domaines (développé en section 17)

Ces dynamiques de programmation et de certification ont permis l'atteinte de l'ensemble des cibles de performance. Ceci tient également à des travaux d'anticipation menés par l'Autorité de gestion à deux niveaux principaux :

- une revue des indicateurs menée dès l'automne 2017 pour engager la révision de certaines cibles pour lesquelles la méthodologie initiale et/ou des facteurs externes aux activités de l'Autorité de gestion pesaient sur l'atteinte des objectifs; cette révision a été validée par la Commission européenne en novembre 2018
- une analyse fine des trajectoires de réalisation pour chaque indicateur, en lien avec les services instructeurs, pour piloter tout au long de l'année l'atteinte des objectifs (cf détails en section 17)

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE	<p>L'Axe 1 présente le taux d'avancement le plus important du PO, avec un taux de programmation de 83,5% (78,1 M€). Néanmoins, il a été marqué en 2018 par une légère baisse de l'engagement global de son enveloppe. Ceci s'explique par la modification que l'Autorité de gestion a dû apporter au plan de financement du projet Bretagne Très haut Débit à l'issue de la procédure Grand Projet, clôturée en novembre 2018, après deux années de travaux. L'enveloppe FEDER initialement prévue pour ce projet a ainsi été diminuée de 2,4 M€, après application des règles de calcul liées au déficit de financement. Pour autant, cela n'a pas ralenti le rythme de mise en œuvre du déploiement et les premières dépenses relatives à ce projet ont pu être validées fin 2018, avec près de 60 000 prises en fibre optique d'ores et déjà déployées.</p> <p>Seul l'objectif spécifique 1.2 relatif aux usages numériques a fait l'objet de nouveaux engagements d'enveloppe: 8 nouveaux projets ont ainsi été sélectionnés, majoritairement issus des territoires dans le cadre de la mise en œuvre des Investissements territoriaux Intégrés. Ces projets touchent à de très nombreux secteurs: administration numérique, e-tourisme, e-culture, mais aussi accompagnement des écosystèmes numériques, notamment dans le cadre du label French Tech, par exemple. De volume financier plus modeste, leur programmation n'a néanmoins pas compensé la baisse constatée sur l'objectif spécifique 1.1 relatif au développement des infrastructures, rendant le solde annuel négatif pour cet Axe qui reste cependant à un niveau élevé d'engagement à fin 2018.</p>
2	DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES	<p>L'Axe 2 a de nouveau connu une année d'avancement régulier, atteignant fin 2018 une programmation de 61,1%. 72 nouveaux projets ont été programmés sur les 3 objectifs spécifiques, même si des disparités sont à noter entre chacun:</p> <ul style="list-style-type: none"> . Enseignement supérieur/recherche (OS 21): le rythme sur cet OS est très linéaire depuis le démarrage de la période et atteint dorénavant 73,3%; 27 nouveaux projets de recherche ont ainsi pu être sélectionnés, en lien avec les secteurs de spécialisation intelligente retenus en Bretagne, comme par exemple les activités maritimes, les technologies numériques, la santé, les technologies industrielles de pointe... . Innovation (OS 22): c'est l'objectif qui a connu la plus forte progression en 2018 (+41%), soutenue notamment par la 3ème édition de l'appel à projets en faveur de la recherche collaborative, au succès croissant; ce sont ainsi 11 nouveaux projets, associant systématiquement entreprises et centre de recherche qui ont été sélectionnés, sur des

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		thématiques croisant un ou plusieurs domaines de spécialisation intelligente de la S3. Les projets font par ailleurs l'objet d'une labellisation par les pôles de compétitivité bretons. . Entreprises (OS23): cet objectif a été marqué en 2018 par l'ouverture d'un nouveau dispositif en faveur de l'économie sociale et solidaire, secteur très important en Bretagne; cette nouvelle action a déjà connu une première programmation à hauteur de 614 k€ et permet la structuration de pôles d'accompagnement pour les entreprises qui se créent et se développent dans ce secteur, sur l'ensemble du territoire breton.
3	SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE	L'Axe 3 présente fin 2018 un taux d'avancement de 38,2%, conservant encore un certain retard pris en démarrage; l'année a été consacrée à l'accélération des projets relevant des ITI, notamment sur le volet rénovation énergétique de l'habitat, et au lancement de mesures de dynamisation dont les effets ne seront cependant visibles qu'en 2019. . Energies renouvelables (OS 31): volet qui a connu la plus faible programmation en 2018, dans un secteur où l'émergence de nouveaux projets est freinée par un contexte défavorable (concurrence des dispositifs de cofinancement, faible coût de l'énergie fossile, retards dans la mise en œuvre des projets liés aux énergies marines renouvelables,...); ceci a conduit l'Autorité de gestion à mener sur le 2nd semestre 2018 une analyse approfondie des leviers disponibles pour dynamiser l'avancement, en particulier dans le secteur des smart grids qui sera couvert par un appel à projets initié en mars 2019. . Rénovation énergétique de l'habitat: 13 nouveaux projets sélectionnés au cours de l'année 2018, pour un montant total FEDER atteignant fin 2018 plus de 3 M€, contre seulement 0,4 M€ fin 2017; ceci confirme le rattrapage progressif de la programmation finale des dossiers retenus dans le cadre des ITI et qui arrivent dans la dernière étape d'instruction. Si le volume financier officiellement programmé reste encore en deçà des taux attendus à ce stade de la mise en œuvre, il n'y a pas d'inquiétude sur la consommation de l'enveloppe prévue au regard de la sélection déjà opérée dans les territoires (75% des crédits ITI sur ce volet pré-attribués). . Intermodalité/transports doux: année de transition (+2 projets, +2M€), après une période de très forte programmation
4	DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS	L'Axe 4 présente fin 2018 un taux d'avancement financier similaire à celui de fin 2017, avec un taux de programmation prévisionnelle à hauteur de 87,5% de la maquette de l'Axe; ce niveau reste très satisfaisant au regard du calendrier de mise en œuvre du Programme Opérationnel et est en conformité avec la trajectoire prévisionnelle que l'Autorité de gestion s'était fixée initialement. En effet, sur cet Axe, la programmation des opérations s'effectue par vagues successives, suivant le calendrier retenu par la collectivité au titre des procédures d'appels

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>d'offres pour le déploiement des marchés de formation des demandeurs d'emploi. Initiée en 2015, cette programmation a été complétée en 2017, sur la base des reconductions des premiers marchés. Une nouvelle procédure sera ouverte en 2019, qui donnera lieu à la programmation des crédits FSE restants.</p> <p>Si l'avancement financier de la programmation n'a pas évolué, celui de la certification des dépenses a été très dynamique; de même les marchés programmés ont donné lieu à de nouvelles entrées en formation, portant le nombre de stagiaires demandeurs d'emploi bénéficiaires du FSE à 11 111 dont 40% de chômeurs longue durée. La cible de performance a donc été dépassée. Sur l'ensemble de la programmation à ce jour, il est attendu un nombre total prévisionnel de participants de 14 791.</p> <p>La répartition par filières des formations cofinancées n'a pas évolué depuis 2017. Pour mémoire, 41,9% pour la filière bâtiment-construction / éco-construction; 30,4% pour la filière industrielle, 10,5% pour la filière tourisme / éco-tourisme, 7,4% pour la filière alimentaire, 5,3% pour la filière numérique, 4,8% pour la filière santé.</p>
5	ASSISTANCE TECHNIQUE (FEDER)	<p>L'Axe 5 permet l'accompagnement des dépenses engagées au titre de la mise en œuvre du PO, dans son volet FEDER d'une part, et pour certaines dépenses transversales aux fonds européens d'autre part. Le montant programmé fin 2018 a doublé par rapport à celui présenté fin 2017, en lien principalement avec la programmation d'une opération supplémentaire portant les travaux d'évaluation qui seront mis en œuvre par l'Autorité de gestion jusqu'à la fin de la période. Ont également été programmés une opération relative à l'organisation des comités partenariaux, ainsi que le renouvellement d'un marché d'assistance spécifique concernant les dossiers de réhabilitation thermique des logements sociaux; ce dernier marché permet d'accompagner l'étude de ces dossiers sur leur volet énergétique qui nécessite des compétences techniques approfondies.</p> <p>Le niveau atteint fin 2018 sur cet Axe reste cependant toujours faible car le dossier relatif aux dépenses de ressources humaines de la collectivité n'a pas encore fait l'objet de sélection. Son montage était en cours fin 2018, pour une programmation au cours de l'année 2019. Néanmoins les moyens humains affectés à la gestion, au pilotage et au contrôle du PO sont naturellement en place. La programmation de ce dossier qui sera globalisé pour la totalité de la période de mise en œuvre du programme viendra très fortement augmenter le taux d'avancement sur cet axe.</p>
6	ASSISTANCE TECHNIQUE (FSE)	L'Axe 6 relatif aux dépenses d'assistance technique du FSE n'a pas encore connu de programmation puisque, comme pour le FEDER, le dossier relatif aux ressources humaines

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>affectées à la gestion, au pilotage et au contrôle du volet FSE étaient encore en cours de montage fin 2018.</p> <p>Cependant, les dépenses relatives aux comités partenariaux, à la communication, à l'évaluation, programmées sur l'Axe 5 Feder couvrent aussi, pour une part, des activités menées au titre du FSE; c'est par exemple le cas des coûts afférents à l'organisation des Comités de suivi, ou à la mise en œuvre d'une missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de ce rapport annuel sur ses volets plus évaluatifs.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	Plus développées	155 222,00			55 401,00	0,00	0,00	Le grand projet a été sélectionné par la Commission régionale de programmation européenne le 14/12/2017 et validé par la Commission européenne durant l'été 2018. La tranche 1 était physiquement achevée au 31/12/2018. Le chiffre saisi est celui consigné lors de la demande d'acompte transmise en 2018; cette valeur a par ailleurs été consolidée et confortée en février 2019, notamment avec une liste exhaustive des locaux raccordables au 4ème trimestre 2018.
S	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	Plus développées	155 222,00			240 000,00	0,00	0,00	Cibles 2018 et 2023 atteintes et dépassées en programmation.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	0,00	0,00	0,00
S	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1.1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RES11	Taux de couverture de la population bretonne par le THD	%	Plus développées	6,20	2013	68,40	60,00		Source Mégalis, estimation portant sur 2018.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES11	Taux de couverture de la population bretonne par le THD	6,20		6,20		6,20		6,20	

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	Nombre	Plus développées	165,00			45,00	0,00	0,00	11 dossiers soldés au 31/12/2018 ayant accompagnés la réalisation de 45 services numériques; En réalisations partielles (dossiers soldés + dossiers avec acomptes) ce chiffre est porté à 81 services numériques accompagnés.
S	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	Nombre	Plus développées	165,00			127,00	0,00	0,00	32 dossiers programmés au 31/12/2018 accompagnant le développement de 127 nouveaux services.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	0,00	0,00	0,00
S	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	1.2 - Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RES12	Taux de connexion à Internet des foyers bretons	%	Plus développées	79,00	2013	90,00	89,00		Source : Eurostat (données 2018, dernière mise à jour du 13/03/2019)

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES12	Taux de connexion à Internet des foyers bretons	83,00		83,00		83,00		83,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	20 700,00			6 657,00	0,00	0,00	La cible de performance sur les dossiers soldés (57) au 31/12/2018 est atteinte. Vérifications effectuées sur un échantillon de dossiers (représentant plus de 30% des données comptabilisées), vérifications également appuyées par les comptes-rendus d'exécution, les certificats de fin d'exécution, et les annexes aux indicateurs transmises au solde des dossiers.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	20 700,00			20 916,00	0,00	0,00	Au 31/12/2018, 150 dossiers étaient programmés avec une cible prévisionnelle à 20 916 chercheurs. Le nombre de chercheurs totalisé sur les dossiers soldés + dossiers avec acomptes au 31/12/2018 s'élevait à 9 428.
F	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	Nombre de montages	Plus développées	480,00			116,00	0,00	0,00	2 dossiers soldés au 31/12/2018.
S	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	Nombre de montages	Plus développées	480,00			310,00	0,00	0,00	310 projets européens accompagnés programmés (7 dossiers) au 31/12/2018. Ils représentent 64% de la cible 2023.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2 296,05	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	17 847,65	0,00	0,00	6 376,00	0,00	0,00	1 997,50	0,00	0,00
F	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	116,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	190,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00
F	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	0,00	0,00	0,00
S	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	2.1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RES21	DIRD Administrations	M€	Plus développées	582,00	2011	800,00	671,00		Source : répartition régionale de la DIRD, des effectifs totaux et des chercheurs de 1997 à 2016 (mise à jour le 21/08/2018)

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES21	DIRD Administrations	721,00		721,00		721,00		800,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	80,00			44,00	0,00	0,00	2 dossier soldés au 31/12/2018 totalisant 44 entreprises (43 + 1) coopérant avec des organismes de recherche sur l'action 2.2.3.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	80,00			114,00	0,00	0,00	Fort dynamisme de programmation sur l'accompagnement des projets structurants sur cette action avec 67 dossiers programmés pour une projection à 114 entreprises soutenues.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	80,00			28,00	0,00	0,00	1 dossier soldé au 31/12/2018; pour information, en réalisations partielles, la valeur de l'indicateur était de 32 au 31/12/2018.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	80,00			74,00	0,00	0,00	En programmation les objectifs 2023 sont presque atteints, portés par la très forte dynamique des projets structurants de recherche collaborative.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	6 555 838,00			3 193 146,00	0,00	0,00	10 dossiers soldés au 31/12/2018. Pour information, en réalisations partielles, au 31/12/2018, la valeur de l'indicateur était de 5 594 190€ .
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	6 555 838,00			16 756 366,00	0,00	0,00	La trajectoire de cet indicateur est très satisfaisante et dépasse largement en programmation les objectifs 2023 en raison de la très forte dynamique sur l'accompagnement des projets structurants de recherche collaborative.
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	Au 31/12/2018, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
		introduire des produits nouveaux pour l'entreprise									
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	Au 31/12/2018, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
F	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	Nombre	Plus développées	70,00			26,00	0,00	0,00	26 projets ayant bénéficié d'une aide versée au 31/12/2018
S	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	Nombre	Plus développées	70,00			96,00	0,00	0,00	Les valeurs saisies sont conformes à la compréhension de l'indicateur au niveau national (1 opération = 1 projet), avec quelques exceptions à la marge, notamment pour les dossiers portés par la SATT, qui peuvent englober un ensemble de projets.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	99,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	59,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 121 566,11	0,00	0,00	545 865,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	12 525 540,47	0,00	0,00	10 413 872,00	0,00	0,00	5 866 439,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	17,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	54,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00	24,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00
F	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	0,00	0,00	0,00
S	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	2.2 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RES22	DIRD Entreprises	M€	Plus développées	1 015,00	2011	1 380,00	1 060,00		Source : MESRI / SIES - Note Flash n°7 du 16 avril 2019 (données provisoires)

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES22	DIRD Entreprises	1 082,00		1 082,00		1 082,00		1 015,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	822,00			73,00	0,00	0,00	14 entreprises financées au titre de l'instrument financier Breizh Up + 59 sur une action portée par Abibois.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	822,00			941,00	0,00	0,00	La programmation permet aujourd'hui d'envisager sereinement la cible 2023; pour information; au 31/12/2018, 261 entreprises avaient déjà bénéficié d'un paiement (acomptes + dossiers soldés).
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	Au 31/12/2018, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	Au 31/12/2018, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	44,00			14,00	0,00	0,00	4 nouvelles entreprises financées en 2018 sur l'opération Breizh up.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	44,00			35,00	0,00	0,00	Opération Breizh up
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	778,00			59,00	0,00	0,00	Un dossier physiquement achevé au 31/12/2019.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	778,00			906,00	0,00	0,00	7 dossiers programmés au 31/12/2018. Cette programmation permet également d'envisager sereinement la cible 2023; pour information; au 31/12/2018, 111 entreprises avaient déjà bénéficié d'un soutien non financier.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	17 875 000,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	17 875 000,00			0,00	0,00	0,00	Au 31/12/2018, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	37 547 894,00			0,00	0,00	0,00	Pour information, au 31/12/2018, 2 765 974€ payés sur un dossier non soldé.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	37 547 894,00			9 992 891,00	0,00	0,00	Cible 2023 estimée sur la base d'un instrument financier qui n'a finalement pas été retenu par la suite.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	238,00	0,00	0,00	157,00	0,00	0,00	157,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	10,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	35,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	142,00	0,00	0,00	122,00	0,00	0,00	122,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	8 650 000,00	0,00	0,00	8 847 336,00	0,00	0,00	8 847 336,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien		0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien		0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions		0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions		0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions		0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions		0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier		0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier		0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)		0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)		0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)		0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)		0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	2.3 - Renforcer le potentiel productif des PME Bretonnes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RES23	Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans	%	Plus développées	1,82	2011	1,63	1,34		Sources : Altares, Étude - Défaillances et sauvegardes d'entreprises T4 et bilan 2018 / INSEE, répertoire des entreprises et des établissements

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES23	Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans	1,37		1,47		1,82		1,82	

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	41,00			0,00	0,00	0,00	Pour information, 5 dossiers programmés sur cette action dont 2 étaient bien avancés au 31/12/2018: réalisés à 70% (cible prévisionnelle à 100) pour l'un et et 87% pour l'autre (cible prévisionnelle à 1.60) .
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	41,00			102,16	0,00	0,00	L'un des dossiers sélectionné est plus ambitieux que prévu initialement et doit rayonner à l'échelle régionale (création d'une unité de granulation de bois-énergie). Cela explique le décalage entre la valeur 2018 et la cible initiale.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 667,00			0,00	0,00	0,00	Pour information, 2 dossiers ont déjà fait l'objet d'acomptes. Le premier (valeur prévisionnelle de l'indicateur à 22 540 est avancé à 70%); le deuxième (valeur prévisionnelle de l'indicateur à 2 978) est payé à hauteur de 87% de l'opération.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 667,00			25 805,00	0,00	0,00	La cible 2023 est largement dépassée en programmation en raison du dossier lié à la création d'une unité de granulation de bois-énergie (indicateur à 22 540).
F	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	%	Plus développées	100,00			60,00	0,00	0,00	Demandes de paiements reçues à hauteur de 60% de l'opération au 31/12/2018.
S	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	%	Plus développées	100,00			100,00	0,00	0,00	Le dossier a été totalement programmé en CRPE en mai 2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	101,60	0,00	0,00	101,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 978,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
F	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	0,00	0,00	0,00
S	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	3.1 - Augmenter la production d'énergie renouvelable en Bretagne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RES31	Part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne	%	Plus développées	57,00	2010	87,00	80,00		Source : Observatoire de l'environnement en Bretagne « La production d'énergie renouvelable en Bretagne : répartition et évolution depuis 2000 » (dernière mise à jour 26.02.2019)

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES31	Part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne	62,00		62,00		57,00		57,00	

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	3 790,00			298,00	0,00	0,00	99.7% de la cible de performance atteinte au 31/12/2018 sur les dossiers soldés (11) et/ou physiquement achevés (1). 323 ménages aidés en prenant en considération les réalisations partielles.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	3 790,00			1 140,00	0,00	0,00	23 dossiers programmés sur cette mesure au 31/12/2018.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1,07			568,00	0,00	0,00	11 dossiers soldés au 31/12/2018 + un dossier physiquement achevé comptabilisés (KerLivio)
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1,07			2 174,00	0,00	0,00	23 dossiers programmés sur cette mesure avec une valeur prévisionnelle de l'indicateur à 2 174.26 tonnes of CO2eq. La méthodologie de calcul des indicateurs proposée par l'opérateur (Tribu Energie) diffère pour quelques foyers concernés par un changement de mode de chauffage. L'expertise doit être consolidée au second semestre 2019, en lien avec le CGET, pour une éventuelle actualisation de ces indicateurs.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	84,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	176,00	0,00	0,00	67,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	9,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	154,36	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	3.2 - Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RES32	Consommation énergétique du bâti résidentiel	Ktep	Plus développées	2 400,00	2010	1 488,00	2 989,00		Donnée fine non disponible depuis 2017. Aussi, depuis 20017, la donnée correspond au résidentiel + tertiaire. Source : Observatoire de l'Environnement en Bretagne Source : Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES32	Consommation énergétique du bâti résidentiel	1 886,32		1 886,32		1 886,32		1 886,32	

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	Plus développées	18,00			5,00	0,00	0,00	5 opérations prises en compte au 31/12/2018: Vitré, Saint Briec, Brest, Morlaix et Redon. La cible de performance est dépassée.
S	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	Plus développées	18,00			8,00	0,00	0,00	Trajectoire de l'indicateur satisfaisante, 2 nouveaux dossiers en 2018.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	6,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	0,00	0,00	0,00
S	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	3.3 - Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RES33	Hausse du nombre de voyages effectués avec les transports collectifs régionaux et urbains	Millions de voyages par an	Plus développées	124,00	2012	161,00	154,48		Pas de nouvelles données sur la fréquentation des transports urbains en 2018. Source: observatoire régional des transports, DREAL Bretagne, mémento statistique.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES33	Hausse du nombre de voyages effectués avec les transports collectifs régionaux et urbains	154,48		154,48		154,48		150,45	

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						102,00	73,00	29,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						5 936,00	4 170,00	1 766,00				53,00	25,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	82,00%	%	%	5 936,00	4 170,00	1 766,00	0,65			53,00	25,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						915,00	608,00	307,00				8,00	6,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						1 819,00	1 296,00	523,00				14,00	12,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						5 141,00	3 620,00	1 521,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						149,00	101,00	48,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						1 499,00	1 096,00	403,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	14,00	4,00	32,00	19,00	24,00	4,00	3,00	2,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1 083,00	462,00	1 780,00	743,00	1 218,00	516,00	36,00	20,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1 083,00	462,00	1 780,00	743,00	1 218,00	516,00	36,00	20,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	164,00	84,00	250,00	117,00	167,00	90,00	19,00	10,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	417,00	173,00	511,00	200,00	347,00	138,00	7,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	438,00	178,00	1 931,00	856,00	1 247,00	471,00	4,00	16,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	13,00	6,00	62,00	35,00	26,00	7,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	372,00	132,00	526,00	208,00	198,00	63,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	20 890,00	14 301,00	6 589,00	11 111,00	7 846,00	3 265,00	0,53	0,55	0,50	1 404,00	999,00	405,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	6 596,00	4 516,00	2 080,00	4 397,00	3 021,00	1 376,00	0,67	0,67	0,66	582,00	389,00	193,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	5 959,00	4 080,00	1 879,00	2 710,00	1 981,00	729,00	0,45	0,49	0,39	357,00	268,00	89,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				325,00	221,00	104,00				66,00	43,00	23,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				325,00	221,00	104,00				66,00	43,00	23,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	2 499,00	1 711,00	788,00	5 378,00	3 933,00	1 445,00	2,15	2,30	1,83	732,00	530,00	202,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	15 409,00	10 549,00	4 860,00	3 511,00	2 398,00	1 113,00	0,23	0,23	0,23	423,00	297,00	126,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	2 982,00	2 041,00	940,00	2 222,00	1 515,00	707,00	0,75	0,74	0,75	249,00	172,00	77,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				1 073,00	765,00	308,00				242,00	174,00	68,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	1 274,00	872,00	402,00	1 016,00	774,00	242,00	0,80	0,89	0,60	165,00	129,00	36,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 805,00	1 235,00	569,00	1 489,00	1 015,00	474,00	0,82	0,82	0,83	145,00	87,00	58,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				116,00	97,00	19,00				15,00	13,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					11 111,00						1 404,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	3 289,00	2 306,00	983,00	3 787,00	2 671,00	1 116,00	2 563,00	1 828,00	735,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1 319,00	884,00	435,00	1 542,00	1 064,00	478,00	934,00	672,00	262,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	775,00	556,00	219,00	891,00	662,00	229,00	659,00	479,00	180,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	78,00	52,00	26,00	129,00	89,00	40,00	52,00	37,00	15,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	78,00	52,00	26,00	129,00	89,00	40,00	52,00	37,00	15,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	1 568,00	1 138,00	430,00	1 848,00	1 343,00	505,00	1 220,00	914,00	306,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1 074,00	744,00	330,00	1 187,00	807,00	380,00	798,00	537,00	261,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	647,00	424,00	223,00	752,00	521,00	231,00	545,00	377,00	168,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	429,00	312,00	117,00	235,00	159,00	76,00	165,00	118,00	47,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	328,00	248,00	80,00	310,00	238,00	72,00	209,00	156,00	53,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	336,00	222,00	114,00	538,00	382,00	156,00	466,00	320,00	146,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	39,00	30,00	9,00	27,00	23,00	4,00	35,00	31,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		3 289,00			3 787,00			2 563,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	68,00	42,00	26,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	20,00	12,00	8,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00

CO06	moins de 25 ans	Plus développées	28,00	16,00	12,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	10,00	8,00	2,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	29,00	13,00	16,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	29,00	21,00	8,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	2,00	2,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	4,00	3,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	4,00	4,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		68,00		

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SPE1	De 25 à 49 ans	Plus développées	Nombre de participant	13 366,00	9 151,00	4 215,00	7 433,00	5 227,00	2 206,00	0,56	0,57	0,52	891,00	633,00	258,00
SPE2	Au dessus de 49 ans	Plus développées	Nombre de participant	1 565,00	1 071,00	494,00	643,00	417,00	226,00	0,41	0,39	0,46	90,00	55,00	35,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SPE1	De 25 à 49 ans	Plus développées	2 245,00	1 574,00	671,00	2 538,00	1 771,00	767,00	1 721,00	1 224,00	497,00	38,00	25,00	13,00
SPE2	Au dessus de 49 ans	Plus développées	191,00	124,00	67,00	229,00	149,00	80,00	131,00	88,00	43,00	2,00	1,00	1,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5

Axe prioritaire		5 - ASSISTANCE TECHNIQUE (FEDER)									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	ETP					34,85	0,00	0,00	
S	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	ETP					34,85	0,00	0,00	
F	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	Nombre					21,00	0,00	0,00	5 comités de suivi, 10 CRPE, 1 séminaire de restitution post 2020, 4 réunions de Directeur de pays, + 1 réunion du réseau Europe info com; auxquelles il pourrait être ajouté les Comités uniques de programmation dont les réunions se tiennent sur les 23 territoires concernés plusieurs fois par an en fonction du rythme de sélection.
S	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	Nombre					21,00	0,00	0,00	
F	AT3	Nombre de visites sur le site web	Connexions					148 344,00	0,00	0,00	3 138 visiteurs en moyenne par mois en 2018 + 1068 abonnés twitter et 522 abonnés Facebook.
S	AT3	Nombre de visites sur le site web	Connexions					148 344,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	31,15	0,00	0,00	29,45	0,00	0,00	22,45	0,00	0,00
S	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	31,15	0,00	0,00	29,45	0,00	0,00	22,45	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	19,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	19,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre de visites sur le site web	110 688,00	0,00	0,00	52 236,00	0,00	0,00	12 507,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre de visites sur le site web	110 688,00	0,00	0,00	64 800,00	0,00	0,00	12 507,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	3,50	0,00	0,00
S	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	3,50	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	2,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	2,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre de visites sur le site web	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre de visites sur le site web	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - ASSISTANCE TECHNIQUE (FSE)
-----------------	--------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)		Nombre				78,00	0,00	0,00				21,00	0,00	0,00
AT3	Nombre de visites sur le site web		Connexions				148 287,00	0,00	0,00				37 656,00	0,00	0,00
ATFSE	Nombre d'ETP mobilisés		ETP				46,75	0,00	0,00				11,85	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)		29,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
AT3	Nombre de visites sur le site web		45 888,00	0,00	0,00	52 236,00	0,00	0,00	12 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATFSE	Nombre d'ETP mobilisés		11,80	0,00	0,00	11,80	0,00	0,00	9,80	0,00	0,00	1,50	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 019
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	35
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	906

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	42 015 723,64					
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	55 401,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	117,00					
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	6 657,00					
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	49 942 287,14					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	298,00					
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	62 716 113,70					
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	5,00					
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	11 111,00	7 846,00	3 265,00	1 404,00	999,00	405,00
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	29 117 157,41					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	2 247 170,00	700 990,16	0,00	Dépenses certifiées AC - intégrées à un appel de fonds avant le 31/12/2018.
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	Cible atteinte. Voir commentaires en section 17 .
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	10,00	2,00	0,00	Cible atteinte. Voir commentaires en section 17 .
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	2 296,05	35,00	0,00	Cible atteinte. Voir commentaires en section 17 .
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	33 342 419,00	10 941 043,30	0,00	Dépenses certifiées AC - intégrées à un appel de fonds avant le 31/12/2018.
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	84,00	48,00	0,00	Cible atteinte. Voir commentaires en section 17 .
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	30 176 329,00	6 841 968,00	0,00	Dépenses certifiées AC - intégrées à un appel de fonds avant le 31/12/2018.
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	Cible atteinte. Voir commentaires en section 17 .
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	9 707,00	6 418,00	2 631,00	Cible atteinte. Voir commentaires en section 17 .
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	9 718 245,65	0,00	0,00	Dépenses certifiées AC - intégrées à un appel de fonds avant le 31/12/2018.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	0,00
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	0,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	0,00
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	0,00
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	0,00
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	0,00
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	68,00
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	40882110			259 541 117,00		
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	51740			155 222,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	63			902,00		
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	3263			20 700,00		
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	41 858 378			265 738 978,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	299			3 790,00		
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	42 930 942			272 548 179,00		
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	2			18,00		
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	7047			20 890,00		
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	17 666 308.94			119 655 798,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	Plus développées	Total	259 541 118,00	36,11%	287 358 101,54	110,72%	286 563 753,86	45 363 362,81	17,48%	31	42 015 723,64
2	FEDER	Plus développées	Total	265 738 977,00	35,30%	153 321 439,63	57,70%	134 022 827,03	57 575 285,15	21,67%	304	49 942 287,14
3	FEDER	Plus développées	Total	272 548 180,00	40,00%	130 500 677,08	47,88%	122 864 974,64	84 950 139,04	31,17%	38	62 716 113,70
4	FSE	Plus développées	Total	119 645 910,00	50,00%	104 722 917,62	87,53%	104 722 917,62	31 070 206,00	25,97%	5	29 117 157,41
5	FEDER	Plus développées	Total	21 511 510,00	50,00%	1 885 906,67	8,77%	1 874 567,14	652 763,38	3,03%	11	
6	FSE	Plus développées	Total	4 739 488,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0	
Total	FEDER	Plus développées		819 339 785,00	37,51%	573 066 124,92	69,94%	545 326 122,67	188 541 550,38	23,01%	384	154 674 124,48
Total	FSE	Plus développées		124 385 398,00	50,00%	104 722 917,62	84,19%	104 722 917,62	31 070 206,00	24,98%	5	29 117 157,41
Total général				943 725 183,00	39,15%	677 789 042,54	71,82%	650 049 040,29	219 611 756,38	23,27%	389	183 791 281,89

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	047	01	07	07	02		24	FR52	278 491 671,11	278 491 671,11	39 380 419,77	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		13	FR52	353 262,08	353 262,08	8 750,10	3
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		15	FR52	270 290,00	270 290,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		24	FR52	63 999,35	63 999,35	64 186,35	2
1	FEDER	Plus développées	078	01	07	07	02		18	FR52	1 699 555,42	1 699 555,42	1 699 555,42	1
1	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		13	FR52	114 362,79	101 000,00	78 748,79	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	01	02		24	FR52	553 210,79	553 210,79	165 479,00	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		13	FR52	153 440,55	141 017,55	98 317,55	3
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		15	FR52	866 701,00	448 433,10	821 490,16	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		19	FR52	136 652,00	136 652,00	99 277,83	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		24	FR52	200 313,09	190 590,77	39 254,79	6
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		19	FR52	2 740 902,00	2 740 902,00	2 765 423,72	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		24	FR52	56 842,66	31 955,14	5 881,00	1
1	FEDER	Plus développées	082	01	07	03	02		13	FR52	403 924,15	332 060,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		24	FR52	1 252 974,55	1 009 154,55	136 578,33	4
2	FEDER	Plus développées	001	03	07	07	03		16	FR52	10 000 000,00	10 000 000,00	5 000 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	056	01	07	07	01		10	FR52	2 657 000,00	1 195 650,00	1 578 339,57	2
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		01	FR52	90 000,00	90 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		06	FR52	1 162 000,00	1 162 000,00	861 260,75	3
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		11	FR52	442 500,00	442 500,00	222 801,82	1
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		13	FR52	10 966 714,00	10 966 714,00	5 584 031,00	23
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		18	FR52	300 000,00	300 000,00	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		20	FR52	5 242 959,51	5 242 959,51	2 022 957,76	18
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		22	FR52	40 162 170,00	40 162 170,00	15 170 741,29	20
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		24	FR52	14 744 905,81	14 675 637,81	6 395 962,49	54
2	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		22	FR52	150 000,00	150 000,00	150 351,34	1
2	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		24	FR52	1 465 800,00	1 465 800,00	802 434,86	3
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		06	FR52	303 000,00	303 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		13	FR52	4 466 714,75	4 466 714,75	1 342 985,85	12

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		19	FR52	100 000,00	100 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		20	FR52	882 598,00	882 598,00	154 555,10	3
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		22	FR52	3 893 314,70	3 671 801,39	1 571 527,08	12
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		24	FR52	4 649 628,52	4 538 930,52	624 198,74	20
2	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		03	FR52	336 108,00	252 081,00	338 490,53	1
2	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		22	FR52	1 196 533,69	915 894,63	164 635,74	3
2	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		24	FR52	10 444 074,04	9 660 181,04	6 861 031,86	26
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		01	FR52	2 057 622,76	686 494,00	0,00	6
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		03	FR52	873 208,25	349 071,00	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		05	FR52	5 289 693,00	2 255 194,00	4 651 116,31	3
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		06	FR52	4 261 351,96	1 868 814,56	87 988,34	12
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		07	FR52	342 380,00	154 071,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		13	FR52	2 516 897,40	1 038 160,00	489 061,97	8
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		20	FR52	4 096 934,66	2 054 423,00	0,00	13
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		22	FR52	487 701,00	219 464,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		24	FR52	12 857 797,13	9 708 432,92	2 980 773,80	43
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		07	FR52	3 949 448,15	2 762 954,40	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		13	FR52	371 620,00	201 421,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	FR52	854 681,50	598 277,00	412 407,13	1
2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		01	FR52	259 996,15	129 998,85	107 631,82	1
2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	FR52	236 670,00	142 002,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	073	01	07	07	03		24	FR52	1 209 416,65	1 209 416,65	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	001	01	07	03	04		22	FR52	4 912 332,00	1 934 828,25	3 449 982,00	1
3	FEDER	Plus développées	003	01	07	03	04		10	FR52	10 085 017,03	10 085 017,03	8 688 582,02	1
3	FEDER	Plus développées	011	01	07	03	04		22	FR52	796 063,99	796 063,99	0,00	3
3	FEDER	Plus développées	011	01	07	03	04		24	FR52	552 458,84	552 458,84	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		08	FR52	29 014 131,75	29 014 131,75	17 603 247,50	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	01	04		21	FR52	1 681 826,41	1 681 826,41	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	01	04		24	FR52	356 715,58	356 715,58	343 804,54	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		08	FR52	1 956 311,52	1 956 311,52	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		21	FR52	1 686 148,89	657 558,24	485 899,45	4
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		22	FR52	3 106 839,34	3 106 839,34	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		24	FR52	222 058,90	100 514,72	222 058,70	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	07	01	04		12	FR52	12 085 000,00	12 085 000,00	8 583 986,69	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	07	03	04		12	FR52	55 980 345,00	55 980 345,00	43 755 710,78	7
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	03	04		21	FR52	7 510 358,99	4 002 295,13	1 261 493,91	11
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	03	04		24	FR52	555 068,84	555 068,84	555 373,45	2
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	03	FR52	3 850 981,52	3 850 981,52	87 370,88	16
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	07	FR52	31 874 459,27	31 874 459,27	8 137 427,12	71
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	08	FR52	43 575 567,31	43 575 567,31	13 888 619,76	46
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	13	FR52	5 580 507,52	5 580 507,52	2 100 455,76	30
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	15	FR52	14 357 139,40	14 357 139,40	5 423 863,03	66
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	21	FR52	5 025 195,40	5 025 195,40	1 432 469,45	22
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	22	FR52	459 067,20	459 067,20	0,00	2
5	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR52	602 150,00	602 150,00	441 534,69	5
5	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			24	FR52	196 150,00	196 150,00	28 980,00	1
5	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR52	820 000,00	820 000,00	0,00	1
5	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			13	FR52	69 125,58	57 786,05	36 114,59	3
5	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FR52	198 481,09	198 481,09	146 134,10	1
6	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	13	FR52	0,00	0,00	0,00	0

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	6	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)	Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)
1	0,00		0,00	
2	0,00		0,00	
3	0,00		0,00	
5	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Il n'y a pas eu d'évaluation conduite avec des effets mesurables au sens strict du terme durant l'année 2018 . L'année a en effet été consacrée:

1. Au lancement de la seconde phase du plan d'évaluation avec la mise en place d'un comité de pilotage interne plurifonds dédié aux évaluations des fonds européens et d'un accord cadre alloti couvrant toutes les évaluations à venir jusqu'à 2025 : mars à juillet 2018

2. Au lancement des premières assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration des RAMOs 2018 au second semestre 2018: recueil des besoins et données disponibles, rédaction des cahiers des charges. L'AMO pour le RAMO FEDER / FSE (sections 11 et 16 notamment) a démarré au premier trimestre 2019.

Tous ces éléments sont détaillés en section 12.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

A mi-parcours de la mise en oeuvre du PO, il n'est pas constaté de défaillance particulière ou d'obstacle important de mise en oeuvre qui viendrait déstabiliser fortement l'avancement du programme. Plusieurs éléments attestent du **bon fonctionnement de ce programme** :

- le système de gestion et de contrôle, entériné par le processus de désignation mené par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles en 2016, a été audité de nouveau en 2018 et sa qualité a été confirmée par la CICC.
- la clôture du compte annuel 2016/2017 au printemps 2018 s'est effectuée sans difficulté particulière, et avec un taux d'erreur inférieur à 2%; l'exercice 2017/2018 clos récemment a confirmé ce même résultat et le fonctionnement correct du système de gestion et de contrôle, sans réserve.
- l'avancement de la réalisation financière est fluide, pour les deux fonds, au delà des attendus du dégageant d'office
- l'avancement global de la programmation se situe au delà de la moyenne nationale, pour chacun des fonds
- les seuils minimaux de performance ont tous été atteints sur les indicateurs concernés

Ceci n'a pas pour autant eu pour effet de diminuer la vigilance de l'Autorité de gestion dans l'exercice de ses missions et comme en 2017, l'année 2018 a été mise à profit pour consolider la mise en oeuvre, dans un **processus d'amélioration continue et de fluidité**, tant au niveau des services d'instruction et gestion, que des bénéficiaires.

Il s'agit d'abord de **garantir le maintien permanent des compétences d'instruction et de gestion**. Ceci passe par la poursuite du plan de formation des agents instructeurs, engagé dès 2015 et déployé en continu, soit pour faciliter l'intégration de nouveaux agents en leur apportant le socle nécessaire de connaissances dès leur prise de fonction, soit pour permettre l'acquisition d'un niveau d'expertise plus poussé de tous les agents sur certaines thématiques (par exemple en 2018: lutte anti-fraude, comptabilité des entreprises, actualité des aides d'Etat, vérification des marchés...). Par ailleurs, en complément de ces formations, un réseau interne de l'ensemble des services instructeurs FEDER est animé par le service pilote de l'Autorité de gestion et permet la transmission en continu des dernières réglementations et des points de vigilance, le partage des questionnements opérationnels, l'anticipation des échéances clés de gestion, l'information sur les questions transversales,... La cellule d'accompagnement des services instructeurs maintient également une activité de support très soutenue, avec 241 interventions enregistrées pendant l'année 2018, réparties sur toutes les phases de gestion des dossiers et l'ensemble des directions sectorielles. Toutes ces actions directes auprès des services servent aussi un meilleur accompagnement des bénéficiaires. Ce maintien en compétences s'appuie sur une veille permanente de l'actualité réglementaire européenne et nationale, par la participation active aux travaux nationaux de coordination menés notamment par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : l'Autorité de gestion est ainsi très impliquée dans les groupes de travail mis en place (réglementation,

évaluation, communication, aides d'Etat...) ou de manière plus transversale lors des rencontres nationales des AG organisées tant pour le FEDER que pour le FSE.

Il s'agit également de **piloter de plus en plus finement l'avancement de la programmation et de la certification**. Concernant la programmation, la situation du FSE ne nécessite pas de mesure particulière puisque les calendriers de programmation des opérations, identifiés dès le démarrage de la programmation, se déroulent conformément au plan prévisionnel; il s'agit pour autant de s'assurer régulièrement du maintien des objectifs. La situation du FEDER doit quant à elle faire l'objet d'un pilotage plus fin, du fait de la très grande diversité des thématiques, des services et des types d'opérations. L'un des objectifs majeurs de 2018 était de mener à terme la procédure grand projet, ce qui a été réalisé avec l'approbation par la Commission européenne en septembre 2018, permettant d'intégrer les premières dépenses de ce projet dans un appel de fonds. Sur les autres volets, il s'agissait d'enclencher une analyse approfondie avec toutes les directions sectorielles pour identifier très précisément les trajectoires attendues de réalisation, thématique par thématique ; en effet, après 3 années pleines de mise en oeuvre, les premiers décalages d'avancement constatés devaient être expertisés pour identifier les mesures à prendre. Cet exercice sera clôturé en 2019 et donnera probablement lieu, outre des mesures de dynamisation sur certains secteurs, à des ajustements de maquette financière, soit internes à chaque Axe, soit entre Axes si cela s'avère nécessaire. Pour ce qui concerne la certification, que ce soit pour le FEDER ou le FSE, des tableaux de suivi sont effectués autant que de besoin pour piloter l'avancement de la réalisation financière, en lien avec l'Autorité de certification; par ailleurs, des bilans trimestriels sont organisés entre les équipes de l'Autorité de certification et de l'Autorité de gestion dans un objectif de fluidification des travaux. En complément, et en anticipation des échéances de dégageant d'office, le suivi des calendriers prévisionnels de réalisation des projets, la relance des éventuels dossiers "dormants" auprès des bénéficiaires, de même que l'accompagnement renforcé des services instructeurs dans le traitement des dépenses, sont réalisés tout au long de l'année, et plus fortement encore au cours du 2nd semestre. Ces travaux de pilotage intègrent également les questions de performance.

Enfin, l'Autorité de gestion assure également un **pilotage permanent de la qualité de la gestion**, notamment au travers des résultats des contrôles et audits effectués à tous les niveaux. Cela concerne à la fois les contrôles opérés dans le cadre de l'instruction et de la gestion courante des dossiers, que ce soit au stade de la programmation des dossiers ou de la certification des dépenses, ou bien lors des audits menés par l'Autorité de certification, l'Autorité d'audit ou les organes d'audit communautaires. Ainsi, des tableaux de suivi des incohérences ou erreurs relevées pendant ces exercices, et des mesures correctrices mises en place sont tenus à jour par les services FEDER et FSE. Ils peuvent amener à adapter si besoin les documents types, les processus de vérification, les guides et formations, les informations aux bénéficiaires... ces adaptations tiennent également compte des échanges nationaux dans les instances de coordination. Dans ce même objectif de qualité, les outils informatiques de l'AG intègrent régulièrement des évolutions techniques pour prendre en compte les adaptations du système national d'informations Synergie, ou faciliter la mise en oeuvre de la dématérialisation pour les bénéficiaires (extranets de dépôt des demandes d'aides et de paiement) et les gestionnaires.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Comme détaillé plus loin en sections 11.1 et 17, l'Autorité de Gestion, depuis fin 2017 a mis en place un suivi détaillé et mensuel des indicateurs du PO FEDER / FSE, indicateurs financiers et de performance, notamment. Ces tableaux de bord, issus de Progos ou de Stumman sont partagés avec les services instructeurs et ont permis de suivre au fil de l'eau et en dialogue continu, l'avancement des dispositifs en mettant par exemple en exergue les valeurs manquantes pour atteindre les cibles, ou a contrario les dispositifs avancés sous l'angle "indicateurs"; l'objectif étant pour les services pilotage du FEDER et du FSE et le service des coordination plurifonds de s'assurer:

- de la bonne dynamique du programme et de son avancée effective,
- de la fiabilité et de la cohérence des données saisies;
- et de comprendre dans tous les cas les écarts de trajectoire afin d'y remédier, si besoin.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	8 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	30 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	BREIZH UP
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France - Rennes
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé;	Organisme de droit public ou de droit privé

autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SOFIMAC Innovation (antérieurement i-source)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	17, rue de Viarmes - 35000 Rennes (France)
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Appel à manifestation d'intérêt conforme aux règles de la commande publique. par application de l'article 38 du règlement CE 1303/2013, la sélection s'est opérée sur la base d'une procédure ouverte, transparente et non-discriminatoire.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	14 déc. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	10 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	8 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	5 500 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 500 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 500 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	708 330,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	378 090,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	330 240,00

18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>participations et quasi-participations</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	4 358 003,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 486 402,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	3 988 003,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 190 402,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 190 402,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	797 601,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	17

28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	15
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	14
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	14
29.2.1. dont micro-entreprises	13
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	5 739 813,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	956 627,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	4 783 186,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,16
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,48
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	3 551 030,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	3 859 807,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	11 836,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 500 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 500 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	15,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	15,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	8 650 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	4 783 136,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Projet Bretagne Très Haut Débit	2016FR16RFMP001	Approuvé	360 006 542,00	300 005 452,00	2018, T1	10 sept. 2018	2016, T1	2019, T4	1 - 2a	14,00	Construction	Au 31/12/2018, l'avancement de la mise en œuvre du grand projet a permis le raccordement de 55 401 nouveaux locaux au Très Haut Débit, soit un dépassement du seuil initialement fixé. La première tranche de travaux, correspondant à 70 000 prises, était ainsi en voie d'achèvement. La seconde tranche, correspondant à 170 000 prises, démarrait en parallèle. Les travaux se poursuivent donc dorénavant à un rythme soutenu, et qui est en croissance au fur et à mesure de l'expérience acquise sur les premiers mois de mise en œuvre.	14 août 2014	Pas d'observation complémentaire.

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Pas de problème de mise en oeuvre identifié

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

Pas de modification prévue de la liste figurant au Programme Opérationnel

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Non concerné

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
-----------------	--

Au 31/12/2018, 31 dossiers ont été programmés au sein de l'axe 1 « Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne » pour un montant FEDER programmé de 78,1 M€ et un coût total éligible de 287,4 M€.

1) Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton (OS 1.1)

Issu du Schéma de Cohérence Régional d'Aménagement Numérique (SCORAN adopté en avril 2011), ce grand projet régional a pour ambition de déployer l'accès au très haut débit à travers le territoire pour 100% des foyers bretons à l'horizon 2030. Malgré la forte implication des collectivités bretonnes dans cette ambition de développement des infrastructures, l'effet levier du FEDER a représenté une aide indispensable au démarrage de l'opération et à l'impulsion d'une dynamique satisfaisante. Cette importante opération d'investissement dont le coût total des travaux de la phase 1 s'élève à 74,6 M€ FEDER (pour un coût total de 278,5 M€) constitue l'unique programmation de l'OS 1.1 et représente à elle seule les 94.55% de la maquette UE.

Les travaux financés dans le cadre de la phase 1 de ce projet (dont la finalisation est prévue en 2019) ont permis de **raccorder plus de 55 401 nouveaux locaux** (SPE 11) à la fibre optique, et donc à une connexion internet très haut débit. Cette réalisation au 31.12.2018 dépasse la cible intermédiaire prévue de 51 740 nouveaux locaux raccordés. L'avancement du projet témoigne ainsi d'une dynamique positive et les premiers résultats sont encourageants quant à l'atteinte des prochaines cibles 2023. Les acteurs de la commercialisation des abonnements à ces nouveaux accès à la fibre ont rencontré un fort succès et le taux de pénétration effectif est bien supérieur aux résultats attendus.

Le choix de privilégier la programmation d'un unique dossier sur cet OS dont la maquette UE était importante (78,9 M€) a permis d'investir fortement et rapidement dans de nouvelles infrastructures portant sur 90% du territoire breton et 60% de sa population. La programmation de ce dossier a été revue à la baisse en 2018 au vu des modalités de calcul de l'assiette éligible et est passée de 77 M€ prévus à une aide ajustée à 74,6 M€. Le reliquat devrait donner lieu à un transfert de crédits vers un OT plus fortement mobilisé (les modalités de ce transfert n'étant pas encore déterminées).

Plusieurs facteurs contribuent à expliquer la bonne dynamique du volet « infrastructures numériques » (OS 1.1) :

Ø **L'ambition du projet** : il s'agit d'un enjeu régional identifié dès 2011 et jugé prioritaire par les principaux décideurs de la Région Bretagne. Cette forte volonté politique a contribué à la bonne préparation du projet et l'identification de multiples cofinanceurs ;

Ø **Les modalités de mise en œuvre** : les collectivités bretonnes ont choisi de confier la mise en œuvre du projet à un opérateur unique (Syndicat Mixte Mégalis), ce qui a facilité sa mise en œuvre ainsi que la gestion et le suivi du dossier. On constate également une forte anticipation de la part de l'Autorité de Gestion quant au démarrage du projet : en effet, les réflexions et la préparation du dossier ont débuté avant la validation du régime d'aide sur le THD (SA. 37183 – PFTHD) dont la publication n'est intervenue au JOUE que le 03 mars 2017 ;

Ø **La procédure Grand Projet** : malgré les contraintes et la lourdeur administrative associés à ce type de procédure (2 ans de procédure), cette démarche a néanmoins permis de cadrer et sécuriser le projet (administrativement).

Les travaux de la phase 1 ont été financés par le FEDER à hauteur de 26,79% du coût total des dépenses éligibles. Au 31.12.18, **le taux de couverture de la population bretonne par le THD** a atteint 60 %. Ce résultat a été obtenu conjointement par le déploiement de la fibre porté par Mégalis et les projets portés par les opérateurs privés qui se concentrent sur les agglomérations et les zones de population denses, ce qui représente en Bretagne environ 10% du territoire et 40% de la population. Ainsi on peut estimer que le projet porté par Mégalis dans le cadre de l'OS 1.1 a contribué à apporter le THD à 36% de la population bretonne à ce jour. La nécessité de développer une contrepartie publique aux initiatives privées d'infrastructures du numérique est apparue face aux risques de fracture territoriale et d'inégalité sociale et économique en lien avec l'accès aux services du numérique dans les zones rurales ou les petites et moyennes villes.

2) **Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne (OS 1.2)**

Les résultats attendus dans le cadre de cet OS visent à contribuer au développement de la culture numérique et de nouvelles applications TIC. Les opérations associées se répartissent en deux volets, s'appuyant sur des modalités de mise en œuvre distinctes :

Ø Un volet « régional » dispose d'une enveloppe FEDER de 7 M€ et géré par le SI de la Direction déléguée à l'enseignement supérieur, à la recherche et au numérique. Il vise notamment à cofinancer les projets plus structurants ;

Ø Un volet « Investissements Territoriaux Intégrés » (ITI) doté d'une enveloppe FEDER de 8 M€ et géré par le SI de la Direction de l'Aménagement et de l'Egalité. Il a vocation à répondre aux besoins identifiés par les acteurs locaux (agglomérations : 2 ITI « métropolitains », ou territoires de projets ruraux : 21 ITI « pays »).

Avec un taux de programmation FEDER de 23,8% au 31/12/2018 (soit 3,5 M€ FEDER pour un coût total de 8,9 M€), l'avancement de l'OS 1.2 (PI 2c) enregistre un retard (46% au 31/12/2018).

Concernant les opérations du volet « régional », le taux de programmation FEDER était d'environ 31% au 31/12/18 (2,2 M€ de FEDER et coût total de 5,9 M€). Compte tenu du caractère structurant de ces opérations, la mobilisation moyenne du FEDER par dossier est importante et s'élève à près de 275 K€. Les actions mises en œuvre apparaissent diverses (PRAE : Plateforme Régionale d'Archivage Electronique, Open Data, soutiens des technopoles dans le cadre de la FrenchTech...).

L'émergence de ce type de projets nécessite parfois du temps pour repérer les initiatives et articuler le financement des partenaires. Néanmoins, plusieurs projets sont aujourd'hui identifiés par les équipes régionales et devraient permettre d'améliorer sensiblement la dynamique de programmation d'ici la fin du programme.

Concernant le volet Investissement Territorial Intégré (ITI), le taux de programmation au 31/12/18 était inférieur à celui du volet régional, soit 16,25% (1,3 M€ de FEDER et un coût total de 3 M€). Il s'agit majoritairement d'opérations diversifiées présentant des montants moyens FEDER inférieurs aux dossiers programmés à travers le volet régional (montant moyen FEDER de 59 K€). Il convient néanmoins de rappeler que le fait de retrouver des projets de moindre ampleur et diversifiés constitue une caractéristique propre des dispositifs de développement local tels que les ITI. La Région a fait le choix d'activer ces outils pour que les plus petits projets, en milieu rural notamment puissent avoir l'opportunité de mobiliser du FEDER. Les réalisations s'avèrent ainsi cohérentes avec les objectifs initiaux.

A titre illustratif, on retrouve ici le cofinancement :

- de petits matériels informatiques pour les structures publiques ou associatives (écoles, EPCI,...) : tablettes, équipements de type visio-conférence ;
- de projets en faveur du développement culturel et touristique : interprétations numériques, créations de parcs à thème ;
- des initiatives visant à faciliter l'usage du numérique : action de sensibilisation autour de l'usage du numérique ;
- des projets proposant des solutions d'archivage performant et d'outils permettant la réalisation de cartographies collaboratives.

La dynamique de programmation observée au 31/12/18 doit être appréhendée au regard de plusieurs facteurs, qui ont pu constituer un frein notamment au démarrage des programmes :

- **des modalités de mise en œuvre spécifiques qui ont pu contribuer à allonger des délais de programmation, notamment au démarrage de la programmation :** le conventionnement des ITI, la mise en place des procédures et l'installation des Comités Uniques de Programmation (CUP), instances de coordination entre les différents fonds territorialisés (régionaux ou européens), à l'échelle locale ont demandé du temps. Si cette organisation permet de favoriser l'émergence de projets adaptés aux

territoires et a vocation à faciliter la remontée de projets de qualité, elle a eu également pour effet l’allongement des délais de programmation au démarrage ;

- **des évolutions législatives ayant eu des impacts sur la dynamique** (en début de programmation) : suspension des CUP pendant 1 à 2 ans dans certains cas, dans l’attente de validation des Schémas départementaux de coopération intercommunale.

- **des capacités en matière d’ingénierie territoriale qui divergent selon les territoires** : les dynamiques observées doivent être mises en perspective avec les moyens affectés par les territoires de projets en matière d’information et d’animation. Les territoires les plus dynamiques sont souvent ceux qui sont en capacité de déployer des moyens humains suffisants pour faciliter les échanges avec les acteurs locaux et l’émergence des projets. Il existe de nombreux porteurs de projets de type associatifs, peu habitués aux demandes d’aides européennes, et qu’il est nécessaire d’accompagner pour faciliter l’émergence de projets ainsi que le montage du dossier FEDER ;

Avec des modalités de mise en œuvre désormais stabilisées, la dynamique de programmation va très prochainement s’améliorer. A ce stade, 67 % de l’enveloppe FEDER (soit environ 5,4 M€) a fait l’objet d’une présélection lors des Comités Uniques de Programmation des différents organismes intermédiaires.

L’indicateur SPE 12 « Nombre de nouveaux services numériques accompagnés » témoigne du retard au démarrage : 45 nouveaux services numériques sont créés au 31.12.2018 (soit 35% de la cible prévue en 2023 – 127). A ce stade, les dossiers en cours pourraient générer 36 nouveaux services supplémentaires.

La cible 2023 de l’indicateur de résultat « taux de connexion à internet des foyers bretons » (RES 12) est quasiment atteinte (89% en 2018 pour une cible à 90%). Le faible volume de projets programmés sur cette mesure ne permet pas de faire le lien avec ces résultats. Néanmoins, on peut avancer que les réalisations du volet « infrastructures » ont contribué à améliorer le taux de connexion des foyers bretons et par conséquent, le développement des usages.

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
-----------------	--

L’axe 2 présente un taux de programmation du FEDER de 61,1 % (soit une enveloppe programmée et 57,291 M€) et un taux de certification de 18,4 %. Il comptabilise 304 projets programmés.

1) **Compétitivité de la recherche bretonne dans l’espace européen (OS 2.1)**

Cet OS vise l'atteinte de résultats en matière d'accroissement du potentiel de recherche bretonne, de visibilité et de présence internationale et européenne de la recherche régionale, tout en observant un équilibre territorial des structures de recherche. Il présente une réelle dynamique en affichant un taux de programmation du FEDER de 73,32 %.

La première action de cet OS (211) permet le soutien de 32 des 42 projets d'équipements de recherche inscrits au Contrat de plan Etat-Région. Ceux-ci s'intègrent chacun dans un des 7 domaines d'innovation de la stratégie de spécialisation intelligente bretonne (S3B), à l'exception de 2 projets transversaux (DATARMOR et CeSGO). Ces projets sont composés de sous-projets. Un seul projet (modernisation du navire océanographique Thalassa) est soutenu en dehors du CPER. Les projets sont programmés exclusivement sur des opérations d'investissement selon une logique annuelle, amenant à 151 dossiers soutenus.

6 657 personnels de recherche membres utilisent directement ou indirectement un équipement financé par le FEDER, soit 202 % de la valeur envisagée en 2018 pour l'indicateur IC25. La valeur prévisionnelle sur la base des dossiers programmés atteint d'ores et déjà la cible 2023 de l'indicateur, montrant la dynamique du FEDER dans ce domaine.

Exemple de projet : Le projet BUFFON, porté par l'Observatoire des Sciences de l'Université de Rennes, s'inscrit dans le domaine d'innovation 7 « Observation et ingénieries écologiques et énergétiques au service de l'environnement » de la S3B. Il vise à développer de nouveaux outils numériques et expérimentaux et des nouvelles méthodes de modélisation dans le but de l'observation, la compréhension et la prédiction des changements environnementaux sur les systèmes continentaux et la dynamique des paysages terrestres. Ce projet divisé en trois volets d'investissements complémentaires, bénéficie d'une subvention FEDER de 1 315 000 €.

La seconde action de cet OS (212) est orientée majoritairement vers le soutien d'une plateforme d'accompagnement des projets européens afin d'aider les équipes de recherche au montage de projets Horizon 2020. Au 31/12/2018, 116 projets européens accompagnés étaient comptabilisés. Il est prévu d'accompagner 310 projets au terme des opérations programmées. Les perspectives d'atteindre la cible en 2023 s'avèrent envisageables. Cet OS permet également de financer des chaires internationales sur le domaine de la cybersécurité et prochainement sur les industries du futur.

La troisième action de l'OS (213) programmée à hauteur de 50,64 % vise majoritairement pour 13 projets sur 14 l'acquisition de connaissances dans le domaine de la biodiversité.

L'OS 2.1 montre une réelle performance en termes d'avancement financier, mais également en termes de réalisation. Si la contribution du FEDER au développement de la recherche en Bretagne et à la DIRD Administration (qui peut légèrement fluctuer d'une année sur l'autre) ne peut rester que limitée au regard des budgets importants affectés par l'Etat et la Région à la recherche, la contribution du FEDER sur les équipements scientifiques pour la recherche prévue dans le CPER, s'élève tout de même à hauteur de 25%. Cet appui est donc de nature à améliorer la capacité des chercheurs, même s'il ne peut se traduire en résultats immédiats en matière de recherche majeure ou de dépôts de brevets.

2) Accroissement de l'effort d'innovation des entreprises bretonnes (OS 2.2)

Cet OS connaît également une dynamique de programmation favorable (taux de programmation FEDER de 69,98%), tout en affichant un déséquilibre entre les différentes actions. Les résultats recherchés à travers cet OS l'augmentation de la diffusion de l'innovation dans l'économie bretonne pour la transformer en valeur économique et sociale.

L'action 221 a été conçue pour faire le trait d'union entre acteurs de la recherche et les entreprises. Parmi les 24 projets soutenus, on compte :

- des projets de ressourcement en connexion avec la recherche fondamentale et d'investissement matériel de R&D des organismes spécialisés dans la diffusion technologique,
- des projets de soutien à la création d'activités innovantes, en particulier en faveur de l'entrepreneuriat étudiant,
- des projets de maturation, portés notamment par la SATT Ouest Valorisation qui met en place un plan d'accompagnement de projets de transfert de technologie. En 2017, la SATT avait soutenu 8 projets de maturation ayant un potentiel économique et social identifié en Bretagne et sur un domaine d'innovation stratégique de la S3 régionale.

Cette action a permis de soutenir 26 projets d'innovation et présente de bonnes perspectives pour atteindre la cible 2023 de l'indicateur SPE22.

L'action 223 connaît la dynamique la plus importante de l'OS (130 % de programmation). Elle répond à un réel besoin des entreprises, non pourvu par d'autres types de financements, en matière de soutien aux projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche. Sa mise en œuvre à travers un appel à projets et la mise en place d'une animation via les pôles de compétitivité constituent des pratiques efficaces pour faire émerger des projets. Depuis 2016, 114 entreprises ont été soutenues à travers 30 collaborations. La 4ème édition de l'appel à projets est actuellement en cours. Si peu de projets sont actuellement terminés, la démarche permet d'entrevoir des premières réussites : le projet FLYLIGHT a expérimenté une nouvelle architecture de câblage en fibre optique pour l'aéronautique et devrait déboucher sur une collaboration étroite avec le groupe SAFRAN dans le but d'équiper à terme les avions.

La plus grande difficulté rencontrée sur cet OS a été la suspension de l'action 222, qui avait vocation à faire émerger un instrument financier de garantie innovation avec la BPI. Compte-tenu des incertitudes réglementaires liées au statut de BPI dans un premier temps, puis de l'émergence d'autres solutions de financement des projets d'innovation des PME (Programme d'Investissements d'Avenir territorialisé en particulier), la fiche action n'a pas été activée pour le moment.

Le FEDER constitue un effet levier en matière d'innovation, notamment dans le cadre des projets collaboratifs. La contribution du FEDER à la DIRD Entreprise reste malgré tout modeste compte tenu du volume que représente le FEDER au regard du volume financier mobilisé en matière de R&D par les entreprises (1060 M€).

3) Renforcement du potentiel productif de la Bretagne (OS 2.3)

L'OS 2.3 vise des résultats en termes d'amélioration de la compétitivité des entreprises, de progression dans leur développement dans les différentes phases de vie dans un contexte de respect du développement durable et de confortement des stratégies des entreprises de manière à répondre aux enjeux internationaux. Outre les TPE – PME du tissu industriel, l'action est orientée vers les acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui représentent 1 entreprise sur 5 en Bretagne.

L'action 231 consacrée à l'amélioration des performances des PME par des actions collectives a été freinée du fait de l'évolution relative à l'instruction des actions collectives avec la notion

d'intermédiaire transparent dans le cadre de l'application du régime relatif aux aides à la RDI. Elle s'est, de ce fait, révélée moins attractive que prévu. Les actions pour lesquelles le financement public n'excède pas 50% (ex. projet CAPE), ne parviennent pas à recruter des entreprises, du fait de la sollicitation d'un coût de participation trop élevé surtout pour les petites entreprises. La difficulté de mener à bien des actions collectives a une réelle incidence sur l'atteinte des cibles 2023 des indicateurs CO1 et CO4 mesurant le nombre d'entreprises soutenues par le FEDER et de celles bénéficiant d'un soutien non financier.

L'action 232 qui œuvre en direction de l'accompagnement des entreprises dans les phases sensibles de développement a été orientée, suite aux conclusions de l'étude ex-ante vers la mise en place d'un fonds de co-investissement (Breizh Up). Breizh Up a vocation à contribuer au financement, par apport de capitaux, des projets de création et de croissance de jeunes entreprises bretonnes innovantes. Il est doté d'un capital de 10 M€, dont 8 M€ sont apportés par le FEDER. Il co-investit aux côtés de partenaires privés qui pourraient à terme apporter aux bénéficiaires finaux 8,650 M€ d'investissements privés (IC 07). Eu égard aux résultats encourageants, le capital du fonds devrait être prochainement augmenté à 20 M€, en mobilisant une enveloppe complémentaire de FEDER. Au 31/12/2018, ce fonds a investi dans 14 entreprises, pour des levées de fonds comprises entre 200 000 € et 1 M€, et pourrait en aider 27 d'ici la fin du programme, en cas d'augmentation du capital.

L'action 233 a été ouverte fin 2018 afin de répondre à un besoin en développement d'activités socialement innovantes et de l'économie sociale et solidaire. Un premier projet de la CRESS permettant d'accompagner les « Trajectoires Agiles » (TAg) lancés en 2016 pour propulser l'entrepreneuriat collectif et favoriser l'apparition d'entreprises répondant aux besoins du territoire. Le bilan en mai 2019[1] révèle le dépôt 137 candidatures, l'incubation de 76 projets et l'accompagnement de 92 entrepreneurs (majoritairement trentenaires et femmes) par les Tag BZH. 35 entreprises ont ainsi été créées et ont généré 59 emplois.

Les besoins des entreprises en matière d'accompagnement dans l'amélioration de leur compétitivité restent importants et le FEDER constitue un financement important dans un contexte de contraintes financières des acteurs publics. Compte tenu des modalités réglementaires et de mise en œuvre du FEDER, celui-ci ne peut cependant être mobilisé facilement, ce qui freine la consommation des enveloppes, mais également l'atteinte des résultats visés dans le PO. La Bretagne réfléchit à des alternatives qui permettraient d'optimiser sa consommation.

[1] Source : Tag Bzh - Tagazine Hors série – mai 2019

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
-----------------	--

Au 31/12/2018, 38 dossiers ont été programmés au sein de l'axe 3 « Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne » pour un montant FEDER programmé de 23,310 M€ et un coût total éligible de 143,814 M€.

1) Production d'énergie renouvelable en Bretagne (OS 3.1)

La première action de cet OS (311) qui vise le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables, permet le soutien de projets d'envergure régionale dans le cas de projets EMR et de stockage – conversion de l'électricité renouvelable et de projets issus des démarches locales dans le cadre des Investissements territoriaux intégrés (ITI).

A ce stade, aucun projet en matière d'EMR n'a été soutenu, malgré l'existence de projets en région. L'étude ex ante sur la création d'un instrument financier EMR des entreprises ayant mené à l'absence de pertinence de la création d'un outil spécifique au regard des outils déjà existant pouvant être utilisés, les projets ont été orientés vers d'autres biais de financement.

En matière de stockage et de conversion d'électricité renouvelable, trois appels à projets ont été lancés sur les boucles d'autoconsommation collective, les systèmes de conversion et de stockage d'EnR et les petits projets locaux en lien avec ce sujet. Deux sessions en mai et septembre devraient permettre de faire émerger plusieurs dossiers.

Les démarches territoriales ont, quant à elles amené à la programmation de :

- Une unité de méthanisation
- Une unité de production de granulation bois-énergie
- 3 chaufferies bois et la construction d'une plateforme de stockage du bois.

Exemple de projet : L'unité de méthanisation de la SEM LIGER dispose d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets organiques et d'une capacité de production de 1,625 MW. Elle assure l'alimentation en électricité de plus de 4 000 foyers / an (10 200 MWh), du réseau de chaleur collectif (9 690 MWh thermique), la production de bio méthane injecté dans le réseau de gaz (550 000 Nm³ - équivalent consommation de 960 foyers/an) et de bio GNV (équivalent 550 000 L de gasoil) pour les véhicules des collectivités, industriels et professionnels du transport (1ère unité de production de bio GNV créée en France).

Ces opérations, en cours de réalisation, représenteront à terme une **capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables** de 102,16 MW, ce qui dépasse la valeur cible envisagée en 2023 (41MW), alors même que l'enveloppe de crédits UE est programmée à hauteur de 11,75 %. La création de l'unité de production de granulats qui valorise les déchets d'entreprises locales et produit dans un but exclusif d'approvisionnement en Bretagne explique en majorité l'atteinte de cette valeur, la production permettant annuellement d'alimenter des chaudières bois dont la capacité globale de production atteint les 100 MW.

L'indicateur CO34 prévoit une diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 25 805 Tonnes de CO₂eq, dépassant largement la valeur cible de 2023 d'une valeur de 3 667 TCO₂eq.

La seconde action (312) permet la création d'un quai Energies marines renouvelables (EMR) au port de Brest. Cette opération soutenue à hauteur de 15 M€ de FEDER permettra, en 2020, l'accueil des activités liées aux énergies marines renouvelables, telles que le stockage, l'assemblage, le déplacement, notamment des éoliennes offshores.

Les réalisations obtenues ou en cours s'inscrivent dans la visée des résultats attendus en matière de valorisation de la biomasse avec la structuration de la filière bois-énergie et le développement d'une filière méthanisation innovante. Toutefois, le nombre limité de projets programmés ne permet qu'une faible contribution du FEDER à ces résultats attendus et à l'indicateur de résultat qui mesure la part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne. Pourtant celle-ci a largement progressé passant de 57 % en 2010 à 80 % en 2017. Si l'éolien explique principalement cette progression, la cogénération et la production de biogaz tendent à se développer également sur le territoire. Au-delà de la production d'énergie électrique, le FEDER intervient également sur la production thermique. Mais là encore, le FEDER ne permet le soutien que d'un nombre limité de projets : alors que 53 chaudières collectives émanant des collectivités ont été mises en service entre 2014 et 2018, le FEDER n'a participé qu'au soutien de 3. En matière de méthanisation, si 3 unités sont à l'heure actuelle en construction, aucune n'est soutenue par le FEDER.

La dynamique de cet OS connaît différents freins qui trouvent leur origine dans le flou qui a pu subsister en matière d'application des aides d'Etat et dans une moindre mesure, au démarrage, dans les délais nécessaires à la mise en place des ITI. La prise en compte de l'autofinancement des collectivités dans le calcul des aides d'Etat reste à ce stade un élément de blocage majeur au soutien de projets issus des ITI qui sont majoritairement des projets publics. Enfin, le coût modéré de l'énergie fossile a fortement réduit l'incitativité de ce dispositif.

2) Réduction de l'empreinte carbone du bâti (OS 3.2)

Cet OS 3.2 affiche des résultats attendus en matière de rénovation du parc immobilier vieillissant et énergivore, tant en ce qui concerne les logements sociaux que les maisons individuelles de propriétaires aux revenus faibles.

23 opérations soutenues, concernant la rénovation énergétique de logements collectifs publics sont programmées. Ainsi 298 ménages bénéficient, à ce stade, d'une amélioration du classement énergétique de leur logement au 31/12/2018, soit 90,97 % de la valeur intermédiaire envisagée de l'indicateur CO31 pour 2018. Les perspectives demeurent encourageantes. L'ensemble des opérations programmées prévoit une amélioration de la performance énergétique pour 768 logements sociaux. La demande de soutien sur cette thématique est forte, le nombre de logements rénovés énergétiquement va continuer à s'accroître dans les mois qui viennent.

L'indicateur a connu une progression lente, qui s'explique, outre par la complexité du montage des projets répondant aux principes de service d'Intérêt Economique Général et par le temps nécessaire au lancement des Investissements territoriaux intégrés, mais également par l'émergence au démarrage d'une majorité d'opérations de rénovation de pavillons individuels ou de petits collectifs, comptabilisant peu de logements. Ces dossiers étaient le relief de l'habitat breton qui compte 23 % de logements individuels. La période suivante devrait permettre la programmation d'opérations de plus grands ensembles sociaux.

Les dossiers programmés vont générer une diminution des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 2 174 Tonnes de CO₂eq (43,07 TCO₂eq pour les dossiers achevés). Outre l'intérêt en matière de performance énergétique, ce type d'opérations produit des effets complémentaires, en termes de mutations des quartiers, d'amélioration de la qualité de vie des occupants et de réduction de la précarité énergétique. L'effet peut toutefois rester modéré à ce stade, l'optimisation des installations prenant du temps, et n'entraînant pas, tout du moins dans les deux premières années, une réduction systématique de la facture énergétique.

La mise en place de cet OS à travers des approches territoriales intégrées favorise une meilleure diffusion des mesures liées à l'efficacité énergétique sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, il est constaté une plus grande difficulté à inciter les bailleurs sociaux à investir dans les territoires ruraux, la demande de logements y étant moins forte.

En matière de réhabilitation du parc privé, le PO ne contribuera pas à améliorer la situation régionale, les analyses menées n'ayant pas démontré la pertinence d'un fonds de garantie sur les copropriétés et d'un accompagnement des Plateformes territoriales de rénovation énergétique sans alourdissement de la charge administrative de ce type d'opérations.

En l'absence d'un indicateur à l'échelle du PO mesurant la consommation énergétique des logements soutenus, la contribution du FEDER à l'atteinte des objectifs régionaux en matière de contribution à la réduction de la consommation énergétique ne peut être établie. La Région Bretagne dispose de 24 743[1] logements classés E, F ou G parmi les 169 927 logements sociaux disposant d'un DPE. La contribution du FEDER reste, à ce stade minime, mais essentielle pour progresser vers une réduction de la consommation énergétique du bâti et des émissions de gaz à effets de serre.

3) Augmentation du nombre d'utilisateurs des modes de transport durable (OS 3.3)

L'OS 3.3 vise l'apport de réponses alternatives à la voiture sur la totalité des déplacements jusqu'au dernier kilomètre.

8 projets ont été programmés, parmi lesquels 6 pôles d'échanges multimodaux basés dans des villes moyennes (Guingamp, Vitré, Redon, St Brieux, Morlaix et Montauban de Bretagne) et deux projets de TCSP situés dans les agglomérations de Lorient et Brest. 6 opérations sont achevées. 2 à 3 projets de PEM notamment pourraient émerger d'ici la fin du programme. De plus, l'autorité de gestion réfléchit au lancement d'un appel à projets qui cibleraient des solutions innovantes pour les derniers kilomètres.

L'effet levier du FEDER est non négligeable, en apportant, la majeure partie du temps, un apport entre 20 et 40 %. Il présente par ailleurs un effet incitatif pour renforcer le caractère multimodal des projets.

Une analyse de la contribution du FEDER à l'indicateur de résultat RES 33 qui mesure la hausse du nombre de voyages effectués avec les transports collectifs régionaux et urbains restera difficile à définir dans la mesure où il existe, dans les opérations de pôle d'échange multimodal, une difficulté à compiler des données en nombre de voyageurs, émanant de plusieurs opérateurs de transports. Néanmoins le FEDER aura, à terme, soutenu la plus grande majorité des PEM et des projets de TCSP qui auront vu le jour au cours de la période 2014-2020 en Bretagne.

Exemple de projet : Inauguré en Novembre 2016, le téléphérique de Brest offre une nouvelle ligne de transport urbain entre le centre-ville et un nouvel écoquartier établi sur une ancienne friche militaire (les Ateliers des Capucins) et contribue au développement urbain intégré de la ville. En 9 mois d'exploitation, il a transporté 668 000 voyageurs (supérieur aux prévisions).

[1] Selon le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) au 1er janvier 2018

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
-----------------	--

Dans une optique de complémentarité avec le FEDER, la Bretagne a orienté sa stratégie du FSE sur la formation des demandeurs d'emploi afin de mieux répondre aux besoins de compétences des secteurs socles et d'accompagner leur adaptation aux filières émergentes porteuses d'opportunités nouvelles d'emploi, en cohérence avec les thématiques de la SI3B.

Elle vise des résultats en termes de réussite à la qualification pour les demandeurs d'emploi participants, notamment pour ceux ayant des caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie régionale, afin de permettre à ces personnes de retrouver un emploi.

Dans une visée pragmatique de gestion du FSE, en cohérence avec sa stratégie, l'autorité de gestion a ciblé le soutien aux dispositifs de formations longues qualifiantes des demandeurs d'emploi mis en place par la Région à travers le programme Bretagne Formation.

Le budget régional consacré à la formation en Région Bretagne s'élève à 89 M€ par an, les formations qualifiantes représentant près de 32,5 M€ par an. Sur une moyenne annuelle, le FSE correspond à 26 % de la masse budgétaire affectée à ce type de formation. Sa concentration sur ce type de formation renforce son effet levier en contribuant à accroître l'offre de formations dans la région.

Depuis le démarrage du programme, 5 dossiers ont été programmés pour un montant total de 52,361 M€ de FSE, ce qui représente 87,53 % de l'enveloppe.

Ce soutien a permis d'accueillir 11 111 participants demandeurs d'emploi en formation au 31/12/2018, ce qui montre une dynamique satisfaisante, la valeur intermédiaire 2018 de l'indicateur CO01 ayant été fixée à 7047, soit un dépassement de près de 42 % de la valeur intermédiaire. La cible 2023 fixée à 20 890 participants chômeurs devrait être largement atteinte.

Caractéristiques de la population de chômeurs accueillie en formation :

- Les chômeurs de longue durée constituent près de 39,5 % des participants, taux qui reste stable depuis 2016
- Les femmes représentent 29,4 % des demandeurs d'emploi, taux qui peut paraître faible, mais qui se justifie principalement par les orientations du FSE sur des formations longues axées sur la reconversion, qui peine à mobiliser fortement les femmes. Le taux de participation des femmes sur les autres dispositifs régionaux de formation est cependant plus élevé. Ce sujet reste néanmoins en réflexion au sein de la Région, afin de trouver des pistes pour mieux inciter les femmes à rejoindre ce type de formation.

- 24% de ces demandeurs d'emplois ont moins de 25 ans, 67 % sont âgés de 25 à 49 ans, 6 % ont entre 49 ans et 54 ans et 3% ont plus de 54 ans. Ces taux respectent les tendances attendues pour 2023.

- Les formations se veulent non-discriminantes et sont ouvertes à tout public, quel que soit le niveau d'étude, mais on constate toutefois que 48 % de la population bénéficiant des formations qualifiantes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2), 32 % titulaires d'un diplôme de deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post secondaire non supérieur (CITE 3 ou 4) et 20 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8).

- 33,85 % des participants sont considérés comme défavorisés (CO14 à C018)

- 51 % des participants relèvent des publics prioritaires (participant se déclarant chômeur longue durée ou travailleur handicapé ou bénéficiaire du RSA ou jeune - 26 ans ou plus de 45 ans), alors que la cible 2023 avait été fixée à 7 %.

Les besoins en formation dans les différentes filières sont définis en fonction des besoins d'emploi dans les différentes filières. Le FSE est orienté en fonction de l'importance de la filière. 8 filières sont soutenues à travers le FSE. La répartition est la suivante :

- Filière bâtiment / construction et activités connexes accueille 33,16 % des participants

- Filière industrielle et activité connexe : 30,87 %

- Filière numérique : 4,74 %

- Filière tourisme : 9,99 %

- Filière alimentation : 8,53 %

- Filière éco-construction, écorénovation : 0,5 %

- Filière santé : 11,94 %

- Filière éco-tourisme : 0,26 %.

Les femmes restent plus fortement représentées dans la filière santé (90,8 % de l'effectif), la participation des femmes dans les filières tourisme et alimentation se rapproche de l'équilibre (respectivement 46,49 % et 44,02 %), et sont par contre minoritaires dans les filières des secteurs socles (bâtiment / construction (12,5 %) et industrielles (16,2%)).

Dans le cadre du programme 2019-2021, la Région s'attachera à cibler encore mieux le FSE sur les domaines des filières où le besoin est encore plus important, ce qui permettra d'orienter encore plus le FSE sur les domaines d'activités stratégiques de la Région.

En termes de résultats, 8 453 participants sont sortis de formation (soit 76 % des demandeurs d'emplois entrés en formation) et 835 ont abandonné la formation en cours (soit 8% des DE entrés en formation). La part des hommes abandonnant la formation est plus importante (Les hommes représentent 78,2 % des personnes ayant abandonné la formation et 70,6 % des participants à une formation).

- **Qualification** : Le nombre de participants ayant obtenu une qualification au terme de leur participation est de 5 936 personnes (soit 53 % (CR03) des participants chômeurs). Ce taux est sensiblement équivalent pour les hommes et les femmes au regard du nombre de participants. 39,5% des personnes ayant obtenu une qualification sont des chômeurs de longue durée (CR03bis) et 30,64 % sont des personnes défavorisées. Le taux de réussite est actuellement en dessous de la valeur cible attendue en 2023, qui est de l'ordre de 82 %. Le taux de chômage diminuant en région Bretagne, les publics bénéficiant de formation s'avèrent être les personnes qui rencontrent le plus de difficultés non seulement pour trouver en emploi, mais également pour entreprendre une reconversion. Cette tendance positive en termes d'emplois pourrait expliquer non seulement le taux important de participants relevant des publics prioritaires, mais également les résultats plus modestes en termes de réussite à l'obtention d'une qualification.

- **Emploi** : Les formations soutenues par le FSE font partie des formations qui permettent une reconversion et qui sécurisent le plus les personnes dans l'emploi.

- o A l'issue de la formation, 915 personnes (soit 8% - CR04) exerçaient un emploi (soit 8% des participants).

- o Six mois après la formation, ce taux (indicateur CR06) s'élève à 46 % (soit 5 141 personnes exerçaient un emploi). Le fait de suivre la formation permet aux participants de mieux se positionner sur le marché du travail et sécurise le retour à l'emploi du fait de la qualification obtenue.
- o En termes de représentativité des différents publics, on constate une proportionnalité des personnes en emploi avec les personnes participantes aux formations, en ce qui concerne les hommes et les femmes et les personnes âgées de plus de 54 ans (CR08). Par contre, les personnes défavorisées rencontrent plus de difficultés pour retrouver un emploi : elles représentent 29,15 % des personnes ayant trouvé un emploi (CR09), alors qu'elles constituaient 33,85 % des personnes participant à une formation.

Exemples de projets :

- Formation Responsable animation : Klaxon Rouge a lancé une formation de responsable d'animation de 798 h (parcours moyen) en réponse à la demande des professionnels du tourisme et à la rareté de l'offre sur le territoire. Cette formation, qui débouche sur l'obtention d'un diplôme de niveau III (inscrit au RNCP), apporte donc un double bénéfice pour un public de saisonnier : montée en compétences afin d'occuper des postes à responsabilités dans le système saisonnier et diplôme professionnalisant que ses détenteurs peuvent valoriser en cas de changement de milieu professionnel ou lancement de leur propre activité (scénario fréquent chez les saisonniers). Sur les 12 participants du cycle 2015-2016, tous ont exercé leur nouveau niveau de responsabilité dans l'année qui a suivi leur formation. Quatre ans plus tard : 6 anciens stagiaires ont continué à exercer leur activité de manière saisonnière à leur nouveau niveau de responsabilité, 3 se sont reconvertit dans un autre domaine du secteur touristique et 2 exercent désormais en tant que formateurs.

- Formation Technicien(ne) d'étude du bâtiment : Le GRETA organise, chaque année, pour 12 stagiaires, une formation professionnalisante de 740h (sur une année scolaire) qui débouche sur l'obtention d'un titre de niveau IV (inscrit au RNCP), c'est-à-dire l'équivalent d'un brevet de technicien ou d'un bac professionnel ou technologique. Cette formation vise des profils de dessinateurs et débouche sur des emplois en maîtrise d'œuvre, d'assistant dans des bureaux d'étude ou cabinets d'architecture. Elle s'adresse à un public de demandeurs d'emplois (éligibles FSE), salariés, ou personnes en congé individuel de formation. Afin de lutter contre les inégalités, le centre de formation prête un ordinateur portable équipé des logiciels adéquats à chaque stagiaire pour la durée de la formation et jusqu'à l'issue de leur stage en entreprise. La majorité des stagiaires trouvent un emploi dans les 6 mois amenant à une insertion professionnelle sur le long terme. Le contenu de cette formation évolue régulièrement pour s'adapter à l'évolution du secteur et des métiers. Le centre de formation organise régulièrement des rencontres (Job dating) entre ses stagiaires et les professionnels du secteur (entreprises, agences d'intérim ou professionnels divers), permettant de faire connaître la formation auprès de potentiels recruteurs et d'aider les stagiaires à trouver leur stage ou premier emploi.

L'axe 5 porte les actions permettant d'assurer la qualité de la mise en œuvre quotidienne du programme opérationnel, et plus particulièrement de son volet FEDER, par l'Autorité de gestion. Il s'articule autour de 3 actions spécifiques : la mise en œuvre administrative et financière, les missions d'animation et d'information, et les missions d'évaluation, couvrant ainsi l'ensemble des obligations dévolues à la fonction d'Autorité de gestion.

Sont rattachées à cet Axe les actions soutenant directement la mise en œuvre du volet FEDER du Programme Opérationnel, mais également, en conformité avec la réglementation européenne, certaines dépenses plurifonds, en particulier lorsqu'elles ne peuvent être rattachées à un fonds particulier du fait de la nature des projets. C'est le cas par exemple des dépenses relatives à l'organisation des comités de suivi, ou des actions de communication.

Au 31/12/2018, l'avancement financier de cet Axe s'élève à 8,7% de programmation des crédits FEDER. Ce faible avancement s'explique par le fait qu'il n'intègre pas à ce stade les dépenses de ressources humaines de gestion et de contrôle, qui feront l'objet d'une programmation en 2019 pour l'ensemble de la période et viendront donc très fortement augmenter ce taux. Ce dossier avait en effet été mis en attente de la levée de certains questionnements réglementaires sur les modalités de prise en compte et de justification du temps passé, en particulier pour les agents ne travaillant pas à temps complet sur les fonds européens ; les échanges européens et nationaux se sont clos sur ce sujet au cours du 2nd semestre 2018 et permettent donc aujourd'hui de finaliser les travaux internes.

Pour autant, ces moyens humains ont naturellement été mis en place dès 2014 et ont permis de structurer et mettre en œuvre l'ensemble des actions dévolues à l'Autorité de gestion, sur l'ensemble de ses champs d'intervention.

Pour évaluer cet Axe sur le plan qualitatif, il est possible de s'appuyer sur trois critères de jugement couvrant les trois actions de l'Axe :

- le renforcement des capacités institutionnelles et administratives permettant une gestion efficace du PO
- l'animation et la communication autour du Programme Opérationnel et plus globalement de l'action de l'Europe sur l'ensemble du territoire
- le développement du système de suivi et d'évaluation

Assurer la mise en œuvre administrative et financière optimale du programme, notamment de son volet FEDER (action 5.1.1)

L'objectif de cette première action est de permettre à l'Autorité de gestion de disposer des moyens et capacités nécessaires à une mise en œuvre administrative et financière optimale du programme, sur son volet FEDER prioritairement.

Cette action couvre plusieurs typologies de projets, et en particulier :

- la prise en charge des coûts relatifs aux ressources humaines et coûts de fonctionnement afférents, nécessaires à l'exercice quotidien des missions de gestion, pilotage et contrôle du FEDER, ainsi qu'aux missions transversales.

Sur cette action, l'indicateur spécifique relatif aux ETP mobilisés par l'Autorité de gestion témoigne de la forte mobilisation de moyens, avec une croissance régulière depuis 2014, passant de 3,5 ETP à 34,85 ETP fin 2018. Cet effectif est désormais stabilisé et se répartit entre les missions d'instruction, de pilotage et de coordination, et d'audit.

- le soutien à la montée et au maintien en compétences de l'ensemble des personnels impliqués dans la mise en œuvre du programme

Cette action se met en place selon deux orientations :

1/ l'élaboration dès 2014 d'un plan de formation et sa mise en œuvre régulière depuis lors, comme cela est décrit dans la partie 6a du présent RAMO

2/ l'accompagnement potentiel par des prestataires externes sur certains sujets, comme par exemple l'analyse technique des dossiers relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les logements, ou encore la réalisation de certains audits d'opérations

Ces deux volets sont activés tant pour le FEDER que pour le FSE.

- l'organisation des rencontres partenariales du programme : Comités de suivi, Commissions régionales de programmation européenne, comités uniques de programmation dans chaque ITI, rencontres régionales spécifiques Information/communication...

Comme pour les ETP mobilisés, un indicateur permet de suivre le nombre de réunions partenariales organisées chaque année ; sa mesure montre là aussi une hausse régulière depuis 2014, de 2 réunions la première année du programme, à 21 en 2018, attestant de la vitalité du dialogue partenarial sur le territoire. Ces rencontres partenariales concernent tout autant le FEDER que le FSE.

Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens (action 512)

L'objectif de cette deuxième action est d'assurer à la fois la bonne communication sur le programme et sa mise en œuvre, les appels à projets, mais aussi plus globalement l'action de l'Europe sur le territoire. Cette action couvre ainsi deux grandes typologies de projets :

- l'accompagnement des bénéficiaires : ceci est fait en amont pour les accompagner dans leur accès aux aides européennes, mais également en aval pour les épauler dans la bonne mise en œuvre de leurs projets, et en faciliter autant que possible la gestion administrative et financière. La Région Bretagne a fait un choix organisationnel confiant l'instruction des demandes d'aides et la relation avec les bénéficiaires à des services spécialisés sur chaque thématique, permettant ainsi un dialogue global sur son projet, intégrant également le cofinancement régional le cas échéant. En complément de ce dialogue individuel, plusieurs guides ont été réalisés, à visée pédagogique, en lien avec l'utilisation de l'extranet mis à disposition des bénéficiaires ; en complément, des réunions collectives peuvent aussi être organisées, le plus souvent par secteur ou dispositif.

- la communication aux citoyens : cette communication est faite soit directement par l'Autorité de gestion, soit par les bénéficiaires d'aides eux-mêmes avec l'accompagnement de la Région Bretagne qui met à leur disposition un kit de communication, de même qu'un outil web spécifique pour les

accompagner dans leurs fonctions d'ambassadeurs de l'Europe. L'accès à l'assistance technique sur ce volet est également ouvert aux structures extérieures, portant des actions de communication sur l'Europe envers les citoyens bretons.

La section 12.2 du présent RAMO décrit précisément les actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de communication validée par le Comité de suivi en début de programmation. Elle apporte également de nombreux éléments chiffrés attestant de la vitalité de la communication réalisée sur l'action de l'Europe en Bretagne depuis 2015. Ces éléments sont communs au FEDER et au FSE.

Evaluer la mise en œuvre des fonds européens (action 513)

Cette dernière action porte la mise en œuvre du plan d'évaluation du programme opérationnel, validé en début de période par le Comité de suivi ; celle-ci s'est accélérée à compter de 2018 et montera encore plus en puissance en 2019, en cohérence avec l'avancement physique et financier des projets conventionnés qui devait atteindre un niveau suffisant pour permettre de réaliser des analyses d'impact de qualité. Comme décrit plus précisément dans la section 12.1 du présent RAMO, l'année 2018 a permis de structurer le cadre opérationnel de mise en œuvre de ce plan qui sera déployé à compter de 2019 par des évaluations spécifiques, dont la première est réalisée en support à la rédaction des sections 11 et 16 du présent RAMO. Ces éléments s'appliquent au FEDER et au FSE.

En conclusion, l'assistance technique de l'Axe 5 est bien mobilisée sur l'ensemble des champs d'intervention de l'Autorité de gestion et lui permet d'assurer les missions confiées par la réglementation européenne, et de soutenir une mise en œuvre optimale du Programme Opérationnel ; cette conclusion s'applique au volet FEDER du programme mais également au volet FSE pour de nombreux sujets communs. En complément des indicateurs déjà évoqués précédemment, la qualité et l'efficacité de la gestion sont également attestées à la fois par les taux d'avancement financier et physique constatés, l'atteinte des cibles de performance, ainsi que les faibles taux d'erreur déterminés à l'issue de chaque clôture annuelle depuis le début du programme.

Les perspectives générales d'avancement sont très favorables puisque la programmation sera complétée en 2019 par le dossier portant les dépenses RH et de fonctionnement de l'Autorité de gestion.

Axe prioritaire	6 - ASSISTANCE TECHNIQUE (FSE)
-----------------	--------------------------------

De manière complémentaire à l'Axe 5, l'Axe 6 porte de son côté les actions permettant d'assurer la qualité de la mise en œuvre du Programme Opérationnel sur son volet FSE. En conformité avec le Programme Opérationnel, les actions transversales, notamment en matière de communication et d'évaluation, sont rattachées à l'Axe 5, soit parce qu'elles s'adressent aux deux fonds simultanément, soit par simplification administrative de gestion, conformément aux possibilités ouvertes par la réglementation européenne.

De ce fait, l'Axe 6 n'est décliné qu'en une seule action orientée sur la mise en œuvre administrative et financière optimale du volet FSE du Programme Opérationnel. Très concrètement, cela devrait se traduire par le financement d'une opération principale, portant l'ensemble des coûts afférents aux ressources humaines et aux dépenses de fonctionnement engagées par l'Autorité de gestion pour le

pilotage, la gestion et le contrôle du FSE. Quelques actions complémentaires pourraient être rattachées à cet Axe, dès lors qu'elles porteraient stricto sensu sur le seul volet FSE ; cependant, la réglementation européenne ayant ouvert la possibilité pour les crédits d'assistance technique d'accompagner des actions sur ce volet quel que soit le Fonds européen structurel et d'investissement concerné, ces actions pourraient être cofinancées directement par l'Axe 5, par souci de simplification administrative.

Pour évaluer cet Axe sur le plan qualitatif, les trois mêmes critères de jugement utilisés pour l'Axe 5 peuvent être repris :

- les capacités institutionnelles et administratives permettant une gestion efficace du PO ont été renforcées
- le Programme Opérationnel a fait l'objet d'une animation et d'une communication sur l'ensemble du territoire
- le suivi et l'évaluation ont été améliorés

Les critères 2 et 3 ont été analysés conjointement pour le FEDER et le FSE au sein de l'Axe 5. En effet, les actions entreprises étant communes aux deux fonds, les résultats présentés précédemment concernent également la mise en œuvre du volet FSE, que ce soit en matière de communication ou d'évaluation.

Pour le premier critère, spécifique à la mise en œuvre administrative et financière, il convient de ne pas se baser sur l'avancement financier de l'Axe ; en effet, comme pour le FEDER, et pour les mêmes raisons, le dossier relatif à la prise en charge des dépenses de ressources humaines et coûts de fonctionnement afférents ne sera programmé qu'en 2019, pour l'ensemble de la période, ce qui explique pourquoi aucun crédit n'est aujourd'hui programmé. Pour autant, les ressources nécessaires sont engagées par l'Autorité de gestion depuis 2014, comme en témoigne l'avancement de l'indicateur de réalisation relatif aux ETP qui montre le renforcement des équipes dès 2015 à hauteur de 9,8 ETP contre 2 seulement en 2014, pour arriver à 11,8 à partir de 2016, effectif stabilisé depuis lors. Ces ETP intègrent à la fois les missions d'instruction, de pilotage et d'audit.

Le plan de formation mis en place par l'Autorité de gestion intègre également l'ensemble des personnels impliqués dans la gestion et le pilotage du volet FSE du programme ; ces derniers sont donc associés à toutes les formations transversales les concernant (par exemple : la vérification des marchés publics, la lutte anti-fraude, etc) et ont également accès à des formations particulières autant que de besoin, en rapport avec leur champs d'intervention ou leurs modalités et procédures spécifiques de gestion.

Pour le volet FSE, le périmètre d'intervention du programme opérationnel a été concentré sur la formation des demandeurs d'emploi, compétence directe du Conseil régional ; compte-tenu des modalités de mise en œuvre opérationnelle de la politique régionale de formation par voie de marchés publics, la Région Bretagne, et en son sein la Direction de la Formation, est donc l'unique bénéficiaire du FSE. Comme pour le FEDER, un accompagnement auprès du bénéficiaire est mis en place par le service instructeur par le biais de guides explicatifs et d'un dialogue technique aux différentes étapes de la vie des opérations cofinancées. Des éléments pédagogiques sont également diffusés aux organismes de formation prestataires, qui se doivent de remplir des obligations spécifiques, notamment en terme de suivi des participants, de communication sur le financement européen...

En conclusion, sur la base des éléments ci-dessus, et de l'ensemble des informations communes aux deux fonds et intégrées dans les précisions apportées pour l'Axe 5, l'assistance technique de l'Axe 6 apporte le support nécessaire à l'Autorité de gestion pour une mise en œuvre efficace et de qualité du volet FSE. En complément des indicateurs déjà détaillés ci-dessus, les taux d'avancement financier et physique de l'Axe 4 FSE, et l'atteinte des seuils de performance et de dégagement d'office attestent de cette forte dynamique ; de même, comme pour le FEDER, les très faibles taux d'erreurs constatés en clôture annuelle confirment également la qualité de la gestion mise en œuvre.

Cet Axe 6 se situe dans la même perspective positive d'avancement que l'Axe 5, avec la programmation attendue en 2019 du dossier principal portant les dépenses de ressources humaines et coûts de fonctionnement afférents. Sa volumétrie financière devrait permettre de programmer la quasi-totalité de l'enveloppe de l'Axe.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Les trois leviers activés dès le début de la période forment toujours le socle des actions de l'AG :

1/ Le fonctionnement des programmes :

- l'intégration de représentants au Comité de suivi pour l'égalité femmes/hommes et les aspects relatifs à la non-discrimination (Déléguée régionale aux droits des femmes et l'égalité, Union régionale du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles, Direction régionale en charge de la cohésion sociale,...) ;
- les principes de déploiement des dispositifs : utilisation d'outils ouverts d'information, fixation de critères de sélection transparents mettant en pratique le principe de non-discrimination ;
- en tant que collectivité locale, la Région et tous ses agents sont tenus à une stricte équité dans leur mission de service public. La Région Bretagne, titulaire depuis 2011 du label égalité délivré par l'AFNOR, est aussi engagée dans la mise en œuvre du principe d'égalité hommes-femmes dans son fonctionnement et dans l'ensemble de ses dispositifs d'intervention, dont ceux articulés avec le PO.

2/ Des actions de support aux bénéficiaires:

En 2015/16, l'Autorité de gestion a réalisé un guide, transversal à l'ensemble des programmes, pour soutenir l'appropriation des principes horizontaux par les bénéficiaires des fonds européens et leur bonne prise en compte dans leurs projets. Mis à disposition de l'ensemble des porteurs de projet sur le web (http://europe.bzh/jcms/prod_328041/fr/guide-principes-hz-web), il a aussi été diffusé aux services instructeurs et partenaires, pour les aider dans leurs actions de conseil aux bénéficiaires.

Après un rappel sur l'intégration de ces principes dans l'ensemble des politiques européennes et leur définition, le guide se présente sous forme de fiches répondant à chacun des principes horizontaux et qui identifient à la fois des questions clés permettant au bénéficiaire de s'interroger en amont et pendant la réalisation de son projet, et des bonnes pratiques. L'objectif est d'amener le bénéficiaire à questionner à la fois le fonctionnement de sa structure, les modalités de mise en œuvre de son projet et son contenu. Par exemple, pour le principe d'égalité hommes/femmes, les questions interrogent le porteur sur les pratiques en matière de ressources humaines dans sa structure, l'équilibre de la représentation hommes/femmes dans son projet ou dans les outils de communication déployés. Pour le principe d'égalité des chances et non-discrimination, les questions interrogent les démarches de responsabilité sociale de l'entreprise, celles en matière de ressources humaines, les publics cibles du projet.

3/ La **mise en œuvre directe de certains dispositifs**, porteurs d'actions ayant un effet spécifique sur l'égalité femmes-hommes et l'égalité des chances.

Pour le FSE, les organismes de formations sont incités à intégrer à tous les cursus des démarches favorisant l'égalité professionnelle ; les cahiers des charges des appels d'offres font de l'obligation d'accès universel à la formation l'un des principes socles et rappellent l'obligation d'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap. En outre, un module spécifique de formation lié à l'égalité doit être intégré dans tout cursus.

Pour le FEDER, le soutien à la réhabilitation thermique des logements sociaux participe par exemple à la réduction de la fracture énergétique pour les populations bénéficiaires ; le développement des usages numériques contribue aussi à l'égal accès de tous aux services publics.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Comme pour les principes liés à l'égalité, les trois mêmes leviers sont activés depuis le début du PO :

1/ le **fonctionnement des programmes** :

- Intégration de représentants au Comité de suivi pour le développement durable, notamment son volet environnemental (GIP Bretagne Environnement, représentation des associations environnementales, Direction régionale en charge de l'Environnement...)
- par ailleurs, l'Autorité de gestion intègre dans son fonctionnement une démarche volontariste pour promouvoir une meilleure prise en compte de ce principe. Les extranets pour le Comité de suivi, les Comités de sélection des dossiers permettent par exemple de dématérialiser l'intégralité de la transmission des documents de séance et des compte-rendu. L'ouverture de possibilités de dépôt dématérialisé de dossiers de demande et de paiement FEDER en est un autre exemple.

2 / **L'accompagnement des bénéficiaires** :

Le guide et la démarche présentés au point précédent ont été conçus pour l'ensemble des principes horizontaux. Une fiche spécifique est donc dédiée au principe de développement durable. Pour ce qui le concerne, les questions interrogent le porteur de projet sur les démarches environnementales de sa structure (réduction des consommations et des déchets, certification, nature du parc automobile...) ainsi que sur la prise en compte des principes environnementaux dans la définition et la réalisation de son projet.

3/ La mise en œuvre directe de nombreuses actions du PO, vecteurs d'effets positifs en matière de développement durable.

Pour le FEDER, participant par exemple directement à une meilleure prise en compte de ce principe les projets en matière de recherche et d'innovation rattachés au DIS n°7 de la S3 « observation et ingénieries écologique et énergétique au service de l'environnement ». Sur ce secteur également, dans le cadre de la diffusion de la culture scientifique et technique, un volet spécifique à la biodiversité a été activé ; 4 nouveaux projets ont été sélectionnés sur ce volet en 2018 (579 k€ FEDER).

En outre, tous les projets soutenus dans l'Axe 3 contribuent à la transition énergétique du territoire régional que ce soit en matière de développement des énergies renouvelables (2,3 M€ programmés – 6 projets, 5 sur la filière bois-énergie, 1 sur la filière méthanisation industrielle), de rénovation énergétique de l'habitat (3 M€ programmés – 23 projets de rénovation thermique de logements sociaux) et de renforcement de l'intermodalité (21,3 M€ programmés – 8 projets : pôles d'échange multimodaux de Guingamp, Vitré, St Brieuc, Morlaix, Montauban de Bretagne et Redon, téléphérique de Brest, bus à haut niveau de service de Lorient). S'ajoute également la construction du nouveau quai dédié aux EMR sur le port de Brest, pour un montant de 15 M€ de FEDER.

Le développement des usages TIC, permis par l'avancement des travaux sur le réseau de fibre optique pourra également avoir un effet environnemental positif, en encourageant l'accès et l'usage aux e-services, limitant notamment les déplacements professionnels et personnels.

Pour ce qui concerne le volet FSE, outre la sensibilisation des organismes de formation à prendre en compte ce principe de développement durable dans la mise en œuvre de leurs actions de formation et leur fonctionnement, certaines formations cofinancées s'intègrent plus particulièrement dans le champ de l'économie verte, comme par exemple celles en faveur de l'éco-construction ou de l'éco-tourisme (montant FSE programmé : 456k€).

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
3	30 329 521,59	27,82%
Total	30 329 521,59	8,21%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Le code de conduite européen et la réglementation ont guidé la structuration de la gouvernance des programmes qui s'articule autour de deux instances principales:

- le **Comité de suivi** commun à l'ensemble des FESI, installé en février 2015 et placé sous la co-présidence du Président du Conseil régional et du Préfet de Région: il réunit les représentants des collectivités locales et pays, du partenariat économique, social et environnemental, les chambres consulaires, ainsi que des réseaux d'acteurs régionaux par thématique. Il intervient sur l'ensemble des missions décrites par la réglementation européenne et est ainsi l'organe de dialogue stratégique transversal accompagnant les Autorités de gestion, directes et déléguées, dans le pilotage des programmes ou leurs volets régionaux. Réuni a minima une fois par an depuis 2015, il est également sollicité en complément et autant que de besoin par consultation écrite. A titre d'exemple en 2018, le Comité de suivi a été réuni en avril 2018 sur 2 jours, des comités techniques par fonds ayant précédé la séance plénière et une table-ronde sur l'avenir des programmes européens post-2020; il a par ailleurs été sollicité à 4 autres reprises par consultation écrite. Un extranet dématérialisé permet la mise à disposition des documents soumis à avis et la restitution des décisions finales adoptées.

- la **Commission Régionale de Programmation Européenne**, instance opérationnelle qui permet un dialogue plus approfondi sur les dispositifs et participe à la sélection des opérations à programmer: composée des gestionnaires des programmes, des principaux cofinanceurs, d'une représentation des collectivités locales et pays et des acteurs socio-économiques, elle est saisie mensuellement pour avis sur les dossiers, soit par consultation écrite, soit en réunion présentielle, parfois organisée sous forme de visio-conférence, afin de permettre la participation d'un plus grand nombre de structures. Comme pour le Comité de suivi, un extranet dématérialisé permet la mise à disposition des documents soumis à avis et la restitution des décisions finales adoptées. Elle est aussi tenue informée tous les mois de l'avancement financier des différents programmes FESI intervenant en Bretagne.

L'Autorité de gestion porte une attention particulière aux **modalités d'animation** de ces instances ; l'objectif est de faciliter pour les membres l'appropriation des grands enjeux dans lesquels s'inscrit la mise en œuvre des programmes, au-delà du strict cadre de leur avancement, et d'animer plus globalement le projet européen sur le territoire. Ainsi, que ce soit pour les Comités de suivi ou les CRPE, l'Autorité de gestion veille à pouvoir organiser les rencontres sur l'ensemble du territoire breton. Elle veille également à insérer régulièrement aux ordres du jour de ces rencontres des temps d'échange plus larges, par exemple sur le Brexit et ses conséquences pour la Bretagne, sur la simplification des fonds européens, sur les négociations du cadre financier pluriannuel et du futur socle réglementaire post-2020, sur la communication sur l'Europe,... L'utilisation d'outils d'animation différents est aussi favorisée, comme par exemple l'outil Klaxoon permettant l'interaction immédiate par smartphone avec l'ensemble des participants, utilisé lors d'une table-ronde sur les programmes post-2020 au printemps 2018.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Le Plan d'évaluation adopté par le Comité de suivi des fonds européens en décembre 2015 et mis en place sur le Programme Opérationnel FEDER-FSE prévoyait deux phases:

- une première phase de 2015 à 2018 concentrée sur le pilotage et l'analyse de la performance des programmes
- une deuxième phase à compter de 2019, jusqu'à la fin des programmes, orientée sur l'analyse des résultats et les évaluations d'impact

Conformément à ce planning prévisionnel, l'année 2018 a donc été consacrée au pilotage de l'exercice de performance, mais également à la préparation de la mise en oeuvre de la deuxième phase du plan d'évaluation. Aucune évaluation externe n'était prévue en 2018.

1/ pilotage de l'exercice de performance

Sur la base des outils de suivi et d'alerte mis en place en 2017, l'Autorité de gestion a réalisé tout au long de l'année un suivi très fin de l'avancement des chiffres des indicateurs de performance au regard des cibles attendues fin 2018. Le tableau mensuel d'avancement a ainsi permis de s'assurer en continu des trajectoires de réalisation, tant financière qu'opérationnelle au niveau des projets; ces chiffres ont par ailleurs été partagés avec les services instructeurs afin que cet exercice puisse être mis en oeuvre tout au long de la chaîne de gestion et que les éventuelles mesures à prendre, y compris si besoin avec les bénéficiaires des aides, puissent être identifiées et réalisées très rapidement.

L'Autorité de gestion a également mené en parallèle les travaux nécessaires à la révision de certaines cibles qui avaient été mal estimées initialement par erreur méthodologique ou pour lesquelles des facteurs externes à l'Autorité de gestion ont modifié les trajectoires prévisionnelles. Cet exercice a concerné 3 indicateurs de réalisation FEDER pour des révisions à la baisse pour 2 d'entre eux et à la hausse pour l'un d'entre eux. Cette modification du Programme Opérationnel a été formellement approuvée par la Commission européenne en novembre 2018 après plusieurs phases d'échanges avec la Commission.

L'avancement des données relatives aux indicateurs de performance et des mesures prises a par ailleurs été régulièrement présenté au partenariat lors des Commissions régionales de programmation européenne. Les membres de ce Comité sont d'ailleurs sensibilisés à cet enjeu de performance depuis le démarrage du programme puisque l'ensemble des tableaux de sélection des dossiers soumis à leur avis intègre, pour chaque dossier, les valeurs cibles prévisionnelles liées aux indicateurs de réalisation.

2/ préparation de la deuxième phase du plan d'évaluation

Comme annoncé dans le RAMO précédent, l'Autorité de gestion a mis en place en 2018 l'ensemble du socle opérationnel qui permettra la réalisation des premières évaluations d'impact à partir de 2019/2020. Ceci se traduit par plusieurs dispositions:

- *la signature d'un accord cadre multi-attributaires pour l'ensemble du plan d'évaluation*: ce marché a été conçu pour permettre une réactivité importante dans la sélection des futures assistances à maîtrise d'ouvrage pour chaque évaluation, tout en conservant une diversité des prestataires possibles pour chaque exercice et donc une capacité de choix au plus près des besoins spécifiques de chaque étude ; lancé à la fin du 1er trimestre 2018, l'appel d'offres a donc permis la sélection de plusieurs attributaires, répartis sur chacun des 3 lots du marché (lot 1: FEDER/FSE - lot 2: FEADER - lot 3: études transversales). Pour chaque évaluation, un processus de consultation sera mené auprès des attributaires du lot concerné.
- *l'installation d'un Comité de pilotage interne* réunissant l'ensemble des Directions impliquées dans la mise en oeuvre des fonds européens: il permet de partager avec les services instructeurs le calendrier de mise en oeuvre du Plan et de veiller à la bonne cohérence entre les orientations retenues et les besoins évaluatifs de chaque Direction par rapport à leur secteur d'activité
- *le renforcement de l'information au partenariat pour les sensibiliser à l'enjeu croissant d'évaluation pour la fin de période de programmation* : l'ensemble de ce dispositif a fait l'objet d'une présentation et d'un échange avec le partenariat lors du Comité de suivi d'avril 2018, et de nouveaux points seront faits régulièrement au fur et à mesure de la mise en oeuvre ; par ailleurs, les comités techniques des différentes études qui seront menées associeront les partenaires concernés.

Les premières missions d'évaluation ont été lancées fin 2018, dans le cadre de la réalisation des RAMO sur leurs parties évaluatives, à la fois pour le PO FEDER/FSE, et pour le PDR FEADER.

Concernant le PO FEDER/FSE, un cabinet d'évaluation a été sollicité pour épauler l'Autorité de gestion dans la réalisation des parties suivantes: section 11.1, section 16, ainsi que la mise à jour des indicateurs de résultat. L'offre méthodologique s'est appuyée à la fois:

- sur une pleine prise en compte des référentiels nationaux de travail définis dans le cadre des travaux du groupe Suivi-performance-évaluation piloté par le CGET, auquel la Région Bretagne contribue,
- sur une approche méthodologique basée sur l'évaluation de contribution, et la qualité du standard évaluatif,
- sur une méthode qui a permis de s'appuyer au maximum sur des données quantitatives, mais qui intègre également une approche évaluative et qualitative, à savoir :
 - o Une analyse compréhensive, qui a permis d'interroger le « sens » et les éventuelles « limites » des indicateurs et in fine d'aboutir à une analyse de contribution,
 - o L'intégration de « focus projets », qui a permis d'illustrer concrètement la contribution à la stratégie et aux résultats.

Concernant la section évaluative (11.1) du RAMO 2018, en particulier, l'objectif a été de réaliser une première évaluation d'impact basée sur la théorie, selon la méthodologie dite « d'évaluation de la contribution »:

- 1. Revue de la théorie d'action initiale
- 2. Analyse des changements effectivement observés
- 3. Mesure de la contribution : dans quelle mesure peut-on imputer les changements à l'action du FEDER ou du FSE? Y-a-t-il d'autres phénomènes externes à la convention pouvant expliquer ces résultats (réforme territoriale, autres politiques publiques, contexte économique...)?
- 4. Formulation d'une appréciation de contribution (fort / faible), qui permet d'aboutir à un jugement évaluatif clair et argumenté, y compris sur les volets s'appuyant sur des données plus qualitatives

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

La stratégie de communication plurifonds 2014-20 pour la Bretagne a été validée par le Comité de suivi le 1er juillet 2015. Elle prévoit trois périodes :

- 2014-16 : phase de lancement axée sur l'accompagnement des bénéficiaires ;
- 2017-19 : phase de mise en œuvre axée sur la valorisation des projets auprès de différents publics ;
- 2020-23 : phase de capitalisation et de bilan axée sur la valorisation des programmes auprès du grand public.

Toutes les actions inscrites dans la stratégie visent 4 objectifs transversaux: améliorer la notoriété et la visibilité de l'intervention de l'UE dans la vie quotidienne des Breton.nes, donner une image positive et concrète de l'UE, donner du sens aux financements européens, et renforcer la lisibilité, la transparence et la simplification de la gestion des fonds et des programmes. Les actions de la phase de de mise en oeuvre actuellement en cours visent de plus deux objectifs opérationnels:

- Informer et accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches de communication et de valorisation de leurs projets pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de l'Europe
- Sensibiliser le grand public à l'action concrète de l'Europe en Bretagne pour qu'il prenne conscience de sa valeur ajoutée

Alors que les actions conduites jusqu'à 2016 ont principalement visé les bénéficiaires et partenaires de la programmation, la cible grand public a été renforcée à compter de 2017, à travers des actions nouvelles, confortées en 2018 :

- les comptes Twitter et Facebook spécifiques à l'Europe en Bretagne ont été réactivés en février 2017 et rencontrent une audience en croissance continue: le compte twitter est ainsi passé de 300 abonnés en février 2017 à 720 fin 2017, puis 1 068 fin 2018, avec un nombre de tweets et retweets en croissance elle-aussi continue
- de nombreuses actions de valorisation directe de projets ont été menées sur 2017-18, en particulier la réalisation de vidéos, regroupées dans une série "l'Europe et nous", en partenariat avec les chaînes de télévision locales bretonnes, la création de parcours virtuels de visites mettant en lumière des projets à l'échelle locale, et la tenue d'une base projets permettant à la fois d'alimenter des outils cartographies de valorisation sur le site web, mais également de participer pleinement aux autres initiatives de valorisations prises aux niveaux régional, national et européen par toutes les institutions, médias et partenaires ; ainsi l'Autorité de gestion participe autant que possible aux différentes campagnes nationales et européennes chaque année et est un membre actif des réseaux mis en place par la France et par l'Union européenne sur le volet communication.
- une chaîne vidéo spécifique a été ouverte et permet de regrouper en un espace média unique tous les outils de valorisation

- la coordination régionale des événements pendant la Fête de l'Europe en Bretagne a été renforcée: un calendrier régional est dorénavant en place; un kit régional de communication est partagé et les événements citoyens sont complétés de portes ouvertes organisées par les bénéficiaires d'aide européenne sur tout le territoire (une centaine d'événements chaque année)
- la grande action annuelle de promotion des fonds européens adressée à un plus grand public pour montrer des réalisations concrètes améliorant le quotidien des Breton.nes a fonctionné pendant 3 années consécutives sous la forme d'une campagne média; initiée en 2016, elle a été complétée en 2017 pour aboutir à la réalisation de quatre spots prenant le contre-pied des idées reçues sur l'Europe et diffusés en télévision, cinéma et sur le web pendant 3 semaines chaque année de 2016 à 2018. Cette campagne a reçu le 3ème prix EuropCom 2016 qui récompense les meilleures réalisations des collectivités européennes en matière de communication sur l'Europe. Son audience a atteint un pic en 2017 avec plus de 6 millions de vues.

Elles complètent le dispositif de base installé en début de période et qui continue à être amélioré autant que de besoin:

- charte graphique régionale pour les fonds européens 2014-20, déclinée dans une version transversale à tous les FESI et une version individuelle à chaque fonds ; cette charte réalisée par la Région reprend l'emblème de l'Union et le slogan « l'Europe s'engage en Bretagne », en cohérence avec les travaux nationaux. Présente sur tous les supports, documents de communication, de gestion, elle constitue le socle graphique des outils mis à disposition des bénéficiaires pour valoriser le financement européen sur le territoire.
- mise en place d'un site europe.bzh : ouvert mi-2015, et rendu visible par une campagne de promotion à l'automne 2015, il a rapidement atteint une fréquentation de 3500 visiteurs / mois en moyenne, chiffres stables depuis lors ; outil central d'information, il regroupe tous les appels à projets ouverts sur les différents fonds européens et a été élargi à une information socle sur les financements européens sectoriels. Il est aussi l'outil support de diffusion des actualités sur la mise en œuvre des programmes et de valorisation des projets cofinancés pour promouvoir l'action de l'UE. Une nouvelle version du site a été mise en ligne en 2018, intégrant une refonte complète de sa page d'accueil pour précisément renforcer la présence de l'actualité européenne en Bretagne et les exemples de projets (cartographie interactive notamment)
- mise à disposition depuis 2016 d'un kit de communication en ligne pour les bénéficiaires de fonds européens (kitdecom.europe.bzh) qui regroupe des conseils pour valoriser les projets, les informations relatives aux obligations de publicité, et des outils pratiques pour la réalisation des supports (gabarits en ligne, logos et kits graphiques téléchargeables). Il permet ainsi à chaque bénéficiaire d'accéder très rapidement au détail des obligations le concernant, en fonction du fonds européen et du montant de son projet ; outil facilitateur, il offre aussi une aide opérationnelle en mettant à disposition de gabarits personnalisables rapidement, notamment pour la réalisation des affiches obligatoires. Le site a été complété par un guide en version imprimée.
- envoi de supports de communication pérennes aux bénéficiaires des aides: plaques permanentes, autocollants sont ainsi mis à disposition des porteurs de projets dès lors que leur aide dépasse 10 000 €

Toutes ces actions ont été réalisées avec la volonté d'associer le partenariat, de partager les outils créés et d'échanger sur les actions menées dans les différentes structures. Un réseau spécifique réunit ainsi les collectivités locales bretonnes pour favoriser la mise en synergie des actions de communication.

Deux personnes à temps plein sont mobilisées pour la coordination et la mise en œuvre des actions, ainsi que les services supports de la Région. Au niveau financier, la réalisation des actions de communication depuis 2015 a mobilisé 1 230 000 €, dont 400 000 € en 2018, soit 70% du montant estimé dans le PO pour la période.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Comme prévu au PO, 23 Investissements Territoriaux Intégrés ont été mis en place :

- 2 ITI métropolitains, pour les métropoles de Brest et Rennes, constituant le volet développement urbain durable du PO ; ils couvrent les objectifs 1.2 (usages numériques), 3.2 (efficacité énergétique dans les logements) et 3.3 (transports durables).
- 21 ITI pour les pays, identifiés historiquement par la Région comme cadre pertinent de mise en œuvre de sa politique territoriale ; ils couvrent les mêmes objectifs que les ITI urbains, plus les énergies renouvelables (3.1)

Chaque ITI a été construit comme un outil de mise en œuvre d'une stratégie multisectorielle, propre au territoire auquel il se rattache. Socle préalable, un appel à manifestation d'intérêt a permis à chaque territoire de se porter candidat, sur la base d'une stratégie territoriale unique, cadre commun aux outils financiers gérés par la Région : ITI FEDER, crédits régionaux et, pour les pays, DLAL FEADER et FEAMP. La sélection des projets s'effectue dans le cadre d'un comité unique de programmation sur chaque territoire, compétents pour l'ensemble des fonds territorialisés.

Le processus des ITI a nécessité des travaux spécifiques en lien avec la réglementation UE, à l'échelle locale et régionale (conventionnement, organisation et structuration des processus de gestion...), ayant entraîné un décalage d'environ 18 mois par rapport au lancement des dispositifs régionaux du PO. L'accélération de la programmation est donc devenue un enjeu majeur dès 2017 et des dispositions ont été prises pour renforcer l'articulation entre les échelles locales et régionale: accompagnement des 23 territoires au quotidien par des référents territoriaux de la Région ; réseau spécifique des Directeurs de pays pour permettre un partage des informations, consignes, difficultés...; participation des Président.e.s des pays et métropoles au Comité de suivi et à la Commission régionale de programmation européenne... Des tableaux de suivi très fins permettent par ailleurs un pilotage permanent de l'avancement de chaque enveloppe, par action du PO, à l'échelle régionale et locale.

Cela porte aujourd'hui en partie ses fruits: la sélection des projets par les territoires atteignait en effet au 31/12/18 un volume financier de 59 M€ soit 76,6% de l'enveloppe totale ITI, avec 232 projets sélectionnés. 25% d'entre eux sont aujourd'hui définitivement programmés pour un montant de 26,2 M€. Les volets territoriaux du PO n'ont donc pas de difficulté d'avancement en tant que tel mais il est cependant toujours nécessaire, à l'issue de cette sélection locale, d'accélérer le dépôt final des dossiers par les bénéficiaires et leur programmation définitive:

- ITI métropolitains : l'enveloppe de 29 M€ prévue au PO a fait l'objet d'un taux de sélection en CUP de 92 % (26,6 M€) ; 6 projets sont définitivement programmés (téléphérique de Brest, 3 dossiers réhabilitation habitat et 2 usages numérique) pour un montant de 5,1 M€.

- ITI pays : l'enveloppe de 48 M€ prévue au PO a fait l'objet d'un taux de sélection en CUP de 67,5% (32,4 M€); 58 projets sont définitivement programmés (22 usages numériques, 5 énergies renouvelables, 23 réhabilitation habitat et 8 sur la mobilité) pour un montant de 21,1 M€.

Une vigilance reste donc nécessaire pour garantir la bonne fluidité de la programmation ITI; celle-ci participe en effet pleinement à la réussite du PO dont certains objectifs stratégiques sont quasi intégralement adossés à ces mécanismes territorialisés.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

Le renforcement des capacités des bénéficiaires et de toutes les entités intervenant dans la mise en oeuvre opérationnelle du PO est un levier important de la bonne utilisation des financements par le territoire, tant au niveau quantitatif que qualitatif. L'Autorité de gestion est donc pleinement engagée depuis le début du programme dans la montée en compétences et le maintien de ces capacités. Elle a pu aussi s'appuyer sur les initiatives déjà prises sur 2007-13 en tant qu'organisme intermédiaire, et sur l'expérience acquise, que ce soit pour ses services dont une partie avaient déjà mis en oeuvre la gestion de FEDER ou FSE, ou pour les bénéficiaires qui eux aussi pour une part avaient déjà été cofinancés sur la période antérieure (FEDER / FSE).

En synthèse, pour ce qui concerne les bénéficiaires, l'Autorité de gestion s'est appuyée sur les principales actions suivantes :

- dialogue bilatéral (FEDER / FSE), permettant un accompagnement ciblé sur les problématiques spécifiques rencontrées par chaque porteur de projet ; le choix d'organisation interne déconcentrée, réalisé pour le FEDER, en répartissant la gestion des dispositifs dans chacune des Directions sectorielles concernées par la thématique, vise très directement à simplifier l'accès aux fonds européens pour le porteur de projet, en lui permettant un accompagnement intégré (cofinancement FEDER - cofinancement régional) et le dépôt d'un dossier mutualisé.
- mise à disposition de guides pratiques (FEDER / FSE), réalisés avec le souci de la pédagogie et de la transparence sur les obligations, et permettant d'accompagner « pas à pas » le porteur de projets dans sa demande ;
- mise à disposition d'un extranet de dépôt dématérialisé pour la demande d'aide et la demande de paiement (FEDER) ;
- outils spécifiques sur certains thèmes (FEDER / FSE) : prise en compte des principes horizontaux (cf section 11), réalisation des obligations de communication (section 12), informations sur les indicateurs
- rencontres spécifiques avec les bénéficiaires (FEDER / FSE) permettant le partage des difficultés opérationnelles rencontrées (justificatifs, obligations...)

Les réunions internes du réseau des services instructeurs FEDER permettent aussi de partager les difficultés rencontrées par les bénéficiaires, les réponses à apporter, et de décider d'actions plus transverses de soutien. A ce jour cependant, les actions de soutien ont toutes été menées par secteur, permettant de répondre à des besoins plus précis des bénéficiaires, concernés très souvent par des typologies de projets similaires.

Pour ce qui concerne les services instructeurs, l'Autorité de gestion agit à plusieurs niveaux, en continu depuis 2014, notamment :

- par la production de documents supports aux instructeurs,
- par l'activité quotidienne d'une cellule d'appui en soutien au travail d'instruction et de gestion,
- par l'assistance à l'utilisation des outils informatiques,
- par l'organisation et la réalisation du plan de formation,
- par son rôle d'interface avec l'Autorité de certification et l'Autorité d'Audit et sa coordination des procédures de contrôles,
- par l'animation transversale qu'elle assure, notamment lors des réunions du réseau interne.

Cette animation est renforcée, pour le volet ITI, par celle réalisée par la Direction de l'Aménagement auprès des pays et métropoles (cf section 14.1) ; cet accompagnement est essentiel compte-tenu du rôle premier de ces structures dans le dialogue avec les porteurs de projets sur leurs territoires.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Le Programme Opérationnel prévoit dans sa section 4.4 la possibilité d'activer les modalités prévues à l'article 96.3.d du règlement commun aux FESI pour soutenir des projets interrégionaux, mis en œuvre avec un ou plusieurs bénéficiaires situés dans au moins un Etat membre différent. Il était notamment envisagé qu'il puisse accompagner plusieurs leviers concourant à un meilleur positionnement de la Bretagne dans l'espace européen, comme par exemple la mise en réseau de structures dans le cadre des domaines de spécialisation intelligente, ou bien des projets de coopération entre structures bretonnes et d'autres Etats membres, dans des zones auxquelles la Bretagne n'est pas directement éligible au titre de la coopération territoriale européenne, mais où le partenariat est particulièrement intéressant.

Ce volet n'a pas été activé à ce jour, l'Autorité de gestion ayant concentré en priorité ses actions d'accompagnement sur le lancement et la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs régionaux, des procédures spécifiques (grand projet, notification d'aides,...) et du volet territorialisé porté par les ITI métropolitains et pays.

Par ailleurs, ni le partenariat, ni les porteurs de projets n'ont sollicité l'Autorité de gestion pour rendre opérationnel ce volet à ce jour. Ceci peut s'expliquer par plusieurs raisons:

- une très grande implication des structures bretonnes dans les espaces de coopération territoriale européenne, dont 4 sont ouverts à leur participation, ce qui constitue des opportunités de partenariats déjà très importantes, sur des échelles géographiques appropriées et d'ores et déjà assez larges : à ce jour, plus d'une centaine de structures sont engagées dans des projets transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux, ce qui fait de la Bretagne, l'une des régions françaises les plus représentées dans les programmes de CTE qui la concernent
- une forte participation des structures bretonnes à d'autres programmes européens, accompagnant des partenariats interrégionaux, notamment Horizon 2020 (plus de 200 participations de structures bretonnes - 82 M€ de cofinancement selon un recensement effectué à l'été 2018) ; le FEDER du PO régional y contribue d'ailleurs aussi très directement, en co-finançant une cellule de soutien aux structures, les préparant aux appels à projets de ce programme sectoriel

- l'implication de la Bretagne dans l'initiative portée directement par la Commission européenne et encourageant la coopération interrégionale en matière d'innovation sur des secteurs d'excellence à l'échelle européenne: la Bretagne est ainsi chef de file de l'action-pilote "cybersécurité"; elle est aussi membre du consortium de l'action-pilote sur les énergies marines renouvelables.

Tous ces dispositifs permettent ainsi déjà d'apporter un soutien important au développement de partenariats interrégionaux pour de nombreuses structures bretonnes, sur des thématiques croisant celles du Programme Opérationnel, et pouvant donc rendre redondant ce dispositif spécifique d'appui aux activités de coopération au sein du PO FEDER-FSE.

Néanmoins, l'Autorité de gestion n'exclut pas d'y avoir recours d'ici la fin du programme si des besoins particuliers sont identifiés et en fonction des capacités financières mobilisables.

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

La Région Bretagne est partie prenante de la mise en oeuvre de la stratégie maritime atlantique ; elle participe ainsi à la fois aux instances et rencontres de mise en oeuvre du plan d'action de cette stratégie, en lien avec le Secrétariat Général à la Mer au niveau national, ainsi qu'à la délégation nationale française dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne Espace Atlantique.

En complémentarité avec cette action directe en tant que collectivité, les choix stratégiques opérés avec le partenariat lors de l'élaboration du Programme Opérationnel permettent un ciblage du financement FEDER sur certaines priorités du Plan d'action. Un suivi en continu est effectué dans le logiciel de gestion des dossiers cofinancés par le PO, les projets concernés étant identifiés spécifiquement. Au 31 décembre 2018, ce sont ainsi 57 projets qui contribuent au plan d'action atlantique pour un montant FEDER de 30,8 M€ depuis le début du programme, soit environ 15% du volume de projets et des financements, voire même près d'un tiers de l'enveloppe FEDER programmée, si on exclut l'enveloppe dédiée au grand projet Bretagne très haut débit. En un an, 18 nouveaux projets ont été retenus.

La moitié du financement est portée par un projet emblématique pour la Bretagne: le développement de l'activité relative aux énergies marines renouvelables sur le Port de Brest, porte d'entrée maritime du territoire, au coeur de l'arc atlantique, et base stratégique pour le développement des activités logistiques et industrielles liées aux EMR.

Les 56 autres projets couvrant l'autre moitié des financements sont tous rattachés à l'axe 2 du PO: 33 d'entre eux sur le secteur de la recherche et 23 sur le secteur de l'innovation. Ceci est d'une part directement corrélatif à la forte expertise des universités bretonnes dans l'ensemble des secteurs de recherche liés à la mer, avec la présence sur le territoire de plusieurs institutions et centres scientifiques

reconnus aux niveaux national et international. D'autre part, et en cohérence avec cette expertise, la stratégie de spécialisation intelligente bretonne a retenu les "activités maritimes pour une croissance bleue" comme domaine de spécialisation intelligente et priorise donc la sélection de projets d'innovation dans ce secteur.

Les thématiques les plus fréquemment rencontrées dans le cadre des projets sélectionnés en 2018 sont les suivantes: observation des océans ou côtière, analyse des écosystèmes marins, détection des pollutions, développement des énergies marines, dans la continuité des projets financés depuis le début du programme, mais aussi de manière nouvelle en 2018, des projets au croisement de la santé et des milieux marins, issus d'un appel à projet spécifique soutenant les projets de recherche collaborative entre les domaines de spécialisation intelligente.

Ainsi, le PO FEDER-FSE Bretagne apporte une contribution importante à la mise en oeuvre des priorités 1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation, et 2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique de la stratégie maritime atlantique.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	Objectif
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui Non

Montant approximatif ou exact en EUR investi dans l'ATLSBS:

FEDER	30 824 037,00
FC	
FSE	
Feader	
FEAMP	
tous les autres fonds	
nom de «tous les autres fonds»	

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

cf éléments supra

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

Aucune mesure spécifique n'était prévue dans le Programme Opérationnel à l'origine. Néanmoins, certains dispositifs peuvent favoriser l'innovation sociale, notamment l'ensemble des **actions de recherche et d'innovation** contribuant à la mise en oeuvre du **DIS n°1 "Innovations sociales et citoyennes pour une société ouverte et créative"**. A titre d'exemple, dans le cadre de l'appel à projets 2018 soutenant la recherche collaborative en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente, deux projets contribuent directement à ce DIS sur les 11 retenus: le projet SILVER CONNECT, visant à développer une solution globale à destination des EPHAD pour un meilleur usage des technologies numériques au service des résidents et des personnels (vers une chambre connectée), et le projet KALIGO DYS qui a pour objectif de développer une solution numérique pour faciliter le diagnostic et la rééducation des troubles de l'apprentissage de l'écriture (dysgraphie, dyslexie notamment) chez les enfants et jeunes adultes.

Le soutien du PO à l'innovation sociale a par ailleurs été renforcée en 2018 avec l'ouverture d'un **nouveau dispositif spécifiquement dédié à l'économie sociale et solidaire**, secteur représentant 14,3 % de l'emploi en Bretagne dont 11% dans les associations et 23 % de l'emploi privé (149 000 salariés), et en forte croissance (entre 2010 et 2015 : + 5,1 % d'emploi - 6 900 emplois dont 4 658 dans les associations).

Cette nouvelle action du programme accompagne le développement d'un réseau partenarial réuni sous l'acronyme TAg comme "Trajectoires Agiles", répartis dans chacun des départements bretons. Ils ont ainsi vocation à favoriser l'éclosion de ces entreprises locales sociales innovantes, en proposant un accompagnement aux acteurs du territoire (le #révélateur), aux porteurs d'idées (l'#idéateur), aux porteurs de projets (l'#incubateur). Ces incubateurs s'appuient sur tout le réseau des partenaires de création d'activités dans le champ de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale en Bretagne : pôles de développement de l'ESS dans les 21 pays bretons, Union régionale des scoops, coopératives d'activité et d'emploi... Le dispositif régional accompagne un créateur de projets d'économie sociale et solidaire dans les différentes étapes de son parcours : accueil et orientation du porteur de projet au niveau local, étude de faisabilité des projets, du conseil au prototypage, puis soutien et conseil à la création, au démarrage et au développement... Dans ce cadre, un premier projet régional a été programmé en 2018 à hauteur de 614 k€ FEDER, porté par la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire qui coordonne tout le dispositif. L'objectif est d'accompagner 64 entreprises pour cette première tranche.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Aucune mesure spécifique n'a été retenue dans le PO, au regard des axes d'intervention et de la situation socio-économique de la Bretagne. Sur le volet FSE par ailleurs, l'articulation du PO national et des PO régionaux a conclu à inclure l'objectif thématique spécifique à la lutte contre la pauvreté et à l'inclusion dans les priorités d'intervention du PO national qui interviendra donc sur le territoire breton en faveur des publics les plus précaires.

Néanmoins, certains dispositifs du programme FEDER-FSE ont un effet en matière de lutte contre la pauvreté et l'inclusion.

C'est le cas par exemple pour le FEDER qui soutient la rénovation énergétique des logements sociaux et accompagne ainsi la lutte contre la fracture énergétique. De même, l'intervention en faveur du développement des usages numériques contribue à réduire l'exclusion numérique.

Par ailleurs, le nouveau dispositif mis en place en 2018 en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire contribue également à soutenir la création d'activités dans de nombreux secteurs qui participent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'une des entreprises accompagnée en 2018 (étude de faisabilité), un café-traiteur italien oeuvre par exemple dans l'accompagnement de l'insertion professionnelle de jeunes autistes, en les accueillant 20h par semaine sur une durée de 18 à 24 mois pour les former aux métiers de la restauration et de la vente, avec un encadrement adapté.

Dans le cadre du volet FSE, une attention particulière est portée aux publics les plus en difficulté, notamment les plus éloignés de l'emploi. Cet objectif est inscrit dans les priorités portées par la politique publique régionale en matière de formation et s'est par exemple traduit par l'intégration d'un pourcentage significatif de participants aux caractéristiques dites plus sensibles, visés dans la mise en oeuvre des actions de formation qualifiante. Par exemple, le Programme Bretagne Formation, mis en oeuvre sur 2015-2017 et renouvelé pour deux années complémentaires, avait intégré un seuil de 30% des effectifs ayant l'une des caractéristiques suivantes: inscrits à Pôle emploi depuis plus de 12 mois (chômeurs longue durée); n'ayant jamais obtenu de certification; en situation de handicap; de plus de 49 ans; bénéficiaires du RSA. Les indicateurs recueillis au 31/12/2018 sur la base des participants entrés en formation depuis le début du PO attestent de cette prise en compte particulière, avec un taux de participation de ces publics à hauteur de 51% (une ou plusieurs des 4 caractéristiques ci-dessus).

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

La stratégie UE 2020 est une stratégie de coordination des politiques économiques au sein de l'Union européenne sur une période de dix ans (adoptée le 17 juin 2010 par les Etats membres).

Axée sur les investissements dans la recherche et l'innovation, la croissance verte ou encore l'éducation et l'emploi, elle identifie 5 objectifs quantifiés à l'échelle de l'Union européenne et entend créer une nouvelle forme de « gouvernance économique » pour mieux piloter la réalisation de ceux-ci. Ces objectifs sont ensuite divisés en initiatives phares détaillant leur modalité d'opérationnalisation. Ils sont ensuite articulés avec des objectifs nationaux découlant des ambitions fixées au niveau européen.

Emploi

La Bretagne présente un taux d'emploi de la population âgée de 20 ans à 64 ans de 73,8 %[1], soit un taux supérieur de 2,5 points au taux national. Même si l'atteinte de l'objectif de l'indicateur clé UE 2020 (taux d'emploi de 75% des 20-64 ans) n'est pas encore atteint, **la situation de la Bretagne montre des signes favorables pour pouvoir atteindre ce taux d'ici 2020**. Ce taux a, en effet, connu une progression, puisqu'il atteignait 72,6 % en 2013 au moment de l'élaboration du PO. La Bretagne et les Pays de la Loire sont les deux premières régions où le taux de chômage est le plus faible, au 4ème trimestre 2018, avec 7,2 % de la population active (8,9 % sur l'ensemble de la France).

Les actions déployées à travers le PO Bretagne contribuent au développement de l'emploi sur les territoires.

Au 31/12/18, la dynamique de projets visant à accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes et à renforcer le potentiel productif de la Bretagne a permis de programmer, à travers les actions 2.2 et 2.3 de l'axe 2, plus de 25,038 M€ de FEDER. Parmi ces fonds, plus de 16 M€ de FEDER contribue directement au renforcement du potentiel des entreprises, soit en renforçant la capacité d'innovation, soit en accompagnant les entreprises dans les différentes phases de développement, amenant dans plusieurs cas de la création d'emplois.

On retrouve ainsi de nombreuses interventions permettant **d'aider les chefs d'entreprises dans leurs projets** (accompagnement des projets de recherche collaborative entre entreprises et laboratoires de recherche, fonds de co-investissement dans les jeunes entreprises en phase d'amorçage ou en phase d'industrialisation et de commercialisation de leur innovation, entrepreneuriat dans le secteur de à l'Economie Sociale et Solidaire, ...) et qui contribueront à améliorer la situation de l'emploi en région.

De manière plus indirecte, les organismes chargés de faire le trait d'union entre acteurs de la recherche et entreprises mènent des interventions ciblées sur les thèmes porteurs offrant des perspectives en termes de débouchés économiques (thèmes retenus au sein de la stratégie de spécialisation intelligente) qui concourent également à l'objectif d'amélioration de l'emploi en région.

Enfin, **l'orientation du FSE vers des formations qualifiantes longues des demandeurs d'emploi** qui répondent aux besoins des secteurs socles et à leur nécessaire adaptation aux filières émergentes porteuses d'opportunités nouvelles contribuent fortement à l'augmentation du taux d'emploi en Bretagne.

L'indicateur de résultat CR06 montre que sur la période 2014-2018, 5 141 personnes sur 11 111 participants aux formations ont pu trouver un emploi dans les six mois après leur formation. Les formations qualifiantes constituent le type de formation qui connaît les meilleurs taux de retour à l'emploi. Elles touchent, par ailleurs, pour une grande partie des publics prioritaires éloignés de l'emploi (40 %).

L'intérêt est double :

Ø pour les demandeurs d'emploi, ces qualifications doivent leur ouvrir de nouvelles opportunités avec des perspectives de développement à court, moyen et long terme, voire de créer leur entreprise ;

Ø pour les entreprises, ces actions vont permettre de trouver des personnes qualifiées, capables d'occuper les emplois générés et de concrétiser les projets.

Recherche et Développement

Avec près de 1,8 % du PIB consacré aux dépenses intérieures de recherche et développement publiques et privées (DIRD) en 2016[2], **la région Bretagne reste loin de l'objectif de 3 % fixé par la Stratégie Europe 2020**. Elle se situe à 0,6 point en dessous de la moyenne nationale (2,4 en 2018 : source Base de données Eurostat). Le calcul de la DIRD de Bretagne place la région en 7ème position des régions françaises avec une valeur de 1 745 M€ (Données 2016 - Ministère de l'Education Nationale et Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation - Repères et Références Statistiques – 2018).

La Région se positionne également en 7ème place pour son effectif de R&D avec 16 653[3] personnes réparties à 55 % dans les entreprises et à 45 % dans les administrations. Elle présente une progression de ses effectifs, tant dans le public que dans le privé. Quatre pôles de recherche publique sont répartis sur le territoire : Rennes, Brest - Quimper - Roscoff, Lorient - Vannes, Saint-Brieuc - Lannion. Sur ces sites sont implantés pratiquement tous les grands organismes nationaux (CNRS, Inra, Inria, Inserm, Ifremer, Afssa, Cemagref, MNHM, BRGM...), quatre universités, plusieurs IUT et plus de vingt grandes écoles.

A cette diversité des structures, s'ajoute une diversité des domaines scientifiques abordés, dont 7 sont fléchés dans la stratégie de spécialisation intelligente bretonne (S3B).

La mobilisation du FEDER sur la recherche présente une réelle dynamique. 32,252 M€ ont été programmés en majorité sur des équipements scientifiques de recherche (soit 78,28 % de l'enveloppe) et 1,124 M€ a été affecté à des projets favorisant l'intégration de la recherche bretonne dans l'espace européen de la recherche. Le FEDER représente 25 % des crédits mobilisés au titre du CPER dans le domaine des équipements. Ceux-ci visent l'ensemble des domaines de la S3B. Par ailleurs, la programmation montre une réelle dynamique dans le soutien de la recherche privée, 7,729 M€ ayant été affecté à la recherche collaborative (soit 130 % de l'enveloppe prévue initialement).

Même si le FEDER ne correspond qu'à une faible part de la DIRD, au regard des enveloppes financières que l'Etat et la Région peuvent y consacrer, sa contribution n'est pas pour autant négligeable.

Malgré la dynamique existante en matière de recherche dans la région, l'objectif d'investissement de 3 % du PIB dans la recherche et le développement apparaît difficile à atteindre.

Plusieurs facteurs rendent l'atteinte des objectifs délicat :

- l'absence de pôle industriel d'envergure internationale tel l'aéronautique et le spatial en Occitanie (seule région répondant déjà aux objectifs de la stratégie Europe 2020),
- la concentration sur l'Île-de-France à la fois d'une grande part de la recherche nationale et des centres de décisions des grandes entreprises,

Changement climatique et Energie

L'atteinte des cibles du Paquet Energie-Climat, reste à ce stade un réel enjeu, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle de la Bretagne.

Part des ENR dans la consommation : Le SRCAE de Bretagne montrait par la mise en perspective des potentiels de développement des énergies renouvelables avec les scénarios de progression des

consommations énergétiques, qu'à l'horizon 2020, la part des énergies renouvelables dans les consommations d'énergie finale en Bretagne pourrait atteindre 28 %.

Cela était néanmoins possible, sous réserve de mobiliser de manière simultanée l'ensemble du potentiel de réduction des consommations bretonnes d'énergie finale et de développement des EnR.

En 2018, la part d'énergie renouvelable dans la consommation atteignait 13 %[4] en Bretagne, alors qu'elle était de 7,7 %[5] en 2010 (soit une progression de l'ordre de 5,3 points, alors que celle-ci n'est que de 3,5 % pour la France entre 2010 et 2017).

En 2010, la production thermique et électrique d'origine renouvelable représentait 7,1%[6] de la consommation d'énergie finale régionale. En 2017, elle représente **9,51 %**[7] (soit **7 520 GWh**). Alors qu'en 2015, la dynamique régionale était particulièrement forte dans l'éolien et le solaire, ces trois dernières années sont marquées par un essor remarquable des bioénergies et des unités de cogénération (biogaz : +43 % entre 2017 et 2017, cogénération gaz : +74 %). Le retard dans le développement des énergies marines explique, en grande partie, les difficultés à atteindre l'objectif fixée en 2020.

Eu égard à la faible programmation du FEDER dans ce domaine, la contribution du fonds reste limitée à l'évolution constatée.

Gain en efficacité énergétique : La cible retenue dans le scénario régional du SRCAE est une diminution de la consommation d'énergie de l'ordre de 26 % en 2020 par rapport à 2005. En 2017, la consommation d'énergie finale corrigée de climat en Bretagne est de 79 000 GWh[8] (6,792 Mtep), soit **une diminution de 2% entre 2000 et 2017**. La consommation finale des secteurs tertiaire et résidentiel était en 2005 de 3,088 Mtep[9] en 2005 et atteint 2 988 Mtep, en 2017, soit une diminution de l'ordre de 3,23 %.

Le PO contribue à la réduction de la consommation d'énergie prioritairement à travers leur mobilisation dans la réhabilitation énergétique des logements sociaux, sa contribution ne peut cependant pas être identifiée, faute d'indicateur mesurant la consommation d'énergie finale des logements.

Réduction Emissions de GES par rapport à 1990 : Le SRCAE de Bretagne prévoit une diminution de 17 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), en 2020. En 2017, ces émissions de GES atteignent 25 Mteq CO2[10]. **Une réduction de l'ordre de 10% des émissions énergétiques** est enregistrée depuis 2000.

Le PO contribue à réduire les émissions de gaz à effets de serre, tant du fait de son intervention en matière de production d'énergie renouvelable que d'efficacité énergétique. Néanmoins, cette contribution estimée à une réduction de près de 27 979 teq CO2 au regard de la programmation réalisée, reste limitée au regard de l'objectif global.

Education

Avec un taux de décrochage scolaire de 7 %[11] en 2018, la Bretagne a dépassé l'objectif de la stratégie Europe 2020 établi qui précisé que le taux de décrochage scolaire ne devra pas excéder de 9,5 %. Elle affiche, par ailleurs, un taux plus favorable que la France qui était de 8,9% en 2017. Avec un taux de scolarisation dès deux ans deux fois plus élevé qu'au niveau national (58 % contre 25 %), les élèves des écoles primaires découvrent l'école plus tôt en Bretagne que dans le reste de la France. L'enseignement secondaire y est aussi marqué par des taux de scolarisation très élevés pour les jeunes de 16 à 19 ans (près de 90 %) et un taux de réussite aux examens toujours supérieur à la moyenne nationale.

Le programme régional de Bretagne ne vise pas particulièrement la lutte contre le décrochage scolaire qui reste un objectif du Programme opérationnel national FSE.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la Bretagne affiche **un taux de diplômés de l'enseignement supérieur de 45,18 %[12] en 2018** qui reste inférieur à l'objectif de la stratégie UE 2020 (établi à 50 % de la population âgée de 30 à 34 ans), mais qui s'avère supérieur à la valeur atteinte par la France qui était de 44,3% en 2017.

Via les résultats obtenus en matière d'accès à la qualification, le programme vise à augmenter la qualification des personnes disposant d'un niveau de diplômes CITE 1 à 8. Au 31/12/2018, 5 936 personnes ayant suivi une formation avait obtenu une qualification (soit 53 % des participants). Le PO n'avait pas vocation à soutenir l'enseignement supérieur. Néanmoins, même s'il ne s'agit pas de la majorité des diplômes délivrés, le FSE contribue malgré tout à accroître le nombre de diplômés dans l'enseignement supérieur, certaines des formations visant l'obtention de diplômes tels que le diplôme universitaire de technologie en réseaux et télécommunications, le BTS service informatique aux organisations...

Pauvreté et exclusion sociale

En France, le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale a diminué de 329 000 en termes cumulés depuis 2008. Comme pour les autres États membres, l'objectif fixé pour 2020 est encore hors de portée. En Bretagne, **le taux de risque de pauvreté est passé de 11,6 % en 2011 à 11,2 %[13] en 2018**, montrant ainsi une contribution au résultat national. Le taux de pauvreté en Bretagne est par ailleurs inférieur au taux national qui était de 13,6 % en 2016.

Ce taux ne doit cependant pas cacher les difficultés rencontrées par certaines personnes et les ilots de pauvreté qui peuvent exister dans certains quartiers.

Le PO régional n'est pas le premier outil pour résorber la pauvreté en Bretagne, plusieurs dispositifs notamment départementaux (RSA) s'avèrent plus appropriés ainsi que le volet inclusion du PO National FSE.

Néanmoins le PO régional peut intervenir à différents niveaux.

- Un des premiers leviers pour lutter contre la pauvreté est **l'accès ou le retour à l'emploi**. Via les actions soutenues en faveur du développement des compétences et des qualifications, le programme permet d'augmenter les chances d'accès à l'emploi, notamment dans les secteurs porteurs. Les actions soutenues par le FSE ont concerné notamment les jeunes (2 710 personnes, soit 24 % de l'effectif des participants), souvent en risque accru de précarité ainsi que les personnes défavorisées (3 762 personnes, soit 37,62 %). 48,35 % de ces personnes défavorisées ont pu ainsi obtenir une qualification et 39,84 % ont accédé à un emploi.

- D'autres opérations soutenues par le FEDER contribuent à lutter contre les différentes difficultés que rencontrent les personnes en situation de précarité : c'est particulièrement le cas des opérations visant la **rénovation énergétique des logements collectifs** qui permet de diminuer les coûts énergétiques. Les projets programmés au 31/12/2018 prévoient la rénovation énergétique de 768 logements. Un nombre conséquent de projets complémentaires devraient voir le jour prochainement.

[1] source Base de données Eurostat – Nuts 2

[2] Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation / Eurostat

[3] CCIR - Chiffres clés Bretagne 2018

[4] Source : Observatoire de l'Environnement de Bretagne – Memento des chiffres clés - Edition 2018

[5] Source : PO FEDER – FSE 2014-2020

[6] Source : SRCAE

[7] Source : Observatoire de l'Environnement de Bretagne – Memento des chiffres clés – Edition 2018

[8] Source : Observatoire de l'Environnement de Bretagne – Memento des chiffres clés – Edition 2018

[9] Source : SRCAE

[10] Source : Observatoire de l'Environnement de Bretagne – Memento des chiffres clés – Edition 2018

[11] Source : Eurostat

[12] Source : Eurostat

[13] Source : Eurostat

17. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

En terme de suivi et d'évaluation des indicateurs du cadre de performance du PO FEDER / FSE, les enjeux n'ont pas manqué durant l'année 2018.

A) Revue de performance et révision de 3 indicateurs de réalisation du PO FEDER

L'AG dans le courant du dernier trimestre 2017 a procédé à **une revue détaillée des indicateurs du cadre de performance** afin d'analyser les écarts potentiels et définir, le cas échéant, les mesures à prendre.

Ce travail partenarial conduit en étroite collaboration avec les services instructeurs et la Commission s'est poursuivi en 2018; il a abouti durant l'été 2018 à **la révision de 3 indicateurs de réalisation du PO FEDER:**

1. **Révision à la hausse de l'indicateur « Nombre de chercheurs travaillant dans les infrastructures de recherche améliorées », (IC 25)**, suite à des précisions méthodologiques de calcul stabilisées après adoption du PO ; les cibles initiales ne considéraient dans le personnel de recherche que les titulaires d'une thèse ou doctorants alors que la définition proposée par la Commission est plus large.
2. **Révision à la baisse de l'indicateur « Nombre d'entreprises soutenues », (IC01)**, suite, d'une part, aux résultats de l'évaluation réalisée après l'adoption du programme sur l'utilisation potentielle des fonds européens sous forme d'ingénierie financière, et d'autre part, à des difficultés réglementaires qui n'ont pas permis de mettre en œuvre certains dispositifs pendant les deux premières années du programme
3. **Révision à la baisse de l'indicateur « Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique », (IC 31)**, suite, d'une part, à des erreurs méthodologiques de simulation dans la cible initiale (surestimation), d'autre part, aux obligations réglementaires de mise en œuvre des ITI, précisées dans des documents postérieurs à l'adoption du programme et qui ont engendré des délais plus longs que pour les dispositifs classiques.

B) Suivi des indicateurs du cadre de performance

Parallèlement, l'autorité de gestion a mis en place dès la fin 2017 un suivi très fin des indicateurs du cadre de performance via des tableaux de bord mensuels faisant apparaître l'état d'avancement par axe de chaque indicateur, et les valeurs manquantes pour atteindre les jalons au 31/12/2018. Ces tableaux partagés ont permis de mesurer au fil de l'eau l'avancement et la dynamique des dispositifs et le cas échéant de prioriser l'instruction sur des actions moins avancées en début d'année (IC 01, IC 31 notamment).

C) Contrôle de fiabilité

Pour le volet FEDER, afin de sécuriser et de fiabiliser au maximum les données saisies, le suivi s'est appuyé sur les données PROGOS et concentré principalement sur les dossiers soldés pour lesquels des justificatifs tangibles sont disponibles.

Pour le volet FSE, les données individuelles des participants sont stockées et enregistrées **sous format électronique**, dans le respect des règles instaurées par la CNIL (Déclaration n°1862599).

Trois procédures de vérification complémentaires de la fiabilité des données déclarées et saisies ont été instaurées :

Visite sur place : contrôle de complétude et cohérence des données, effectué sur place par échantillonnage

Certification de service fait : contrôle de complétude et cohérence des données, effectué sur pièce par échantillonnage

Outils de reporting : contrôle de complétude et cohérence des données à partir de formules de calcul.

Ces procédures sont détaillées dans une note de gestion interne.

D) Atteinte des cibles de performance : un challenge réussi et consolidé

Pour le RAMO 2018, les valeurs saisies se sont appuyées sur des opérations physiquement réalisées au 31/12/2018, soldées au 31/12/2018 ou plus à la marge au 22/02/2019. Elles ont toutes été vérifiées et consolidées : pour les opérations de masse, par échantillonnage et pour les autres, au niveau individuel.

1) Indicateurs financiers axes 1 à 4 : cibles atteintes (dépenses certifiées intégrées à un appel de fonds avant le 31/12/2018).

Axe 1 : les efforts conduits ces dernières années pour la validation du Grand Projet THD ont porté leurs fruits à l'été 2018 et ont permis à l'AG de conforter ses projections initiales de paiements (cible atteinte à 102,77%).

Axe 2 : La cible de performance est dépassée (119,31%)

Axe 3 : La cible de performance est dépassée (146.09%)

Axe 4 : La cible de performance est dépassée (164.82%)

2) Indicateurs de réalisation

Axe 1 : nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées (SPE11) – opération physiquement achevée au 31/12/2018

Cible atteinte : 107.08%

Elle correspond au déploiement de la phase 1 du projet THD prévoyant le paiement de plus de 55 400 prises. Le dossier est conforté par un récapitulatif des locaux raccordables et une liste exhaustive des locaux raccordables au 4^{ème} trimestre 2018 accompagnée d'un lien vers la cartographie des locaux.

Axe 2:

- Nb de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées (IC25) - données de solde arrêtées au 31/12/2018

Cible atteinte : 204 %

Vérifications effectuées sur un échantillon (représentant plus de 30% des données comptabilisées) et appuyées par les comptes-rendus d'exécution, les certificats de fin d'exécution, et les annexes aux indicateurs transmises au solde des dossiers.

- Nb d'entreprises soutenues (IC01) - données de solde arrêtées au 22/02/2019 sur 4 dossiers physiquement achevés au 31/12/2018

Cible atteinte : 185.71%

Vérifications effectuées sur la base des comptes-rendus d'exécution, des certificats de fin d'exécution, des annexes aux indicateurs transmises au solde des dossiers et des données de Breizh Up (rapport annuel de gestion 2018 et rapport semestriel au 31/12/2018).

Axe 3:

- Nb de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique (IC 31) - 11 dossiers soldés au 31/12/2018 + 1 dossier physiquement réalisé au 31/12/2018.

Cible minimale dépassée : 99.67%

Contrôles effectués à partir des comptes-rendus d'exécution, des certificats de fin d'exécution, justificatifs d'achèvement de travaux et des annexes aux indicateurs transmises au solde des dossiers. Sélection d'un échantillon (dossiers les plus significatifs en termes de valeurs de l'indicateur réalisé et diversité des bénéficiaires).

- Nombre de nouveaux pôles et/ou services multimodaux créés ou améliorés - (SPE 33)

Cible dépassée : 250%

5 Pôles d'échanges multimodaux réalisés au 31/12/2018. Justificatifs disponibles (dossiers de presse d'inauguration notamment) pour Vitré, Saint Brieu, Brest, Morlaix et Redon. 2 VSP réalisées (Redon et Brest).

Axe 4: nb chômeurs, y compris de longue durée

Cible atteinte :157.67%

Extractions du logiciel d'enregistrement des données individuelles, données au 31/12/2018 :

- Contrôles de cohérence effectués notamment sur la base de données en lien avec les VSP et CSF sur l'éligibilité des stagiaires et la fiabilité des outils de suivi et d'enregistrement des participants
- Contrôle de complétude et de cohérence des indicateurs au fil de l'eau sur l'outil de reporting

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 3.2, indicateur: RES32, catégorie de région: M, année: 2018 (2 989,00 > 2 400,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 2.3, indicateur: RES23, catégorie de région: M, année: 2016 (1,47 < 1,63). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 2.3, indicateur: RES23, catégorie de région: M, année: 2017 (1,37 < 1,63). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 2.3, indicateur: RES23, catégorie de région: M, année: 2018 (1,34 < 1,63). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 775,70 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,04 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 112,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,48 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,75 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 137,14 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: SPE22, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 14 426,17 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 142,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 154,62 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2a, indicateur: SPE11, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 154,62 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2a, indicateur: SPE11, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 158,85 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 191,06 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 203 177,57 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 247,80 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 247,80 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 249,17 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 255,59 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 703,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 53 084,11 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 897,20 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (941 < 1019).

